

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 43 (1958)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, avril 1958 — 43^e année — Paraît chaque mois

4

UNION SUISSE
DES CAISSES
DE
CRÉDIT MUTUEL
(Système Raiffeisen)



Lugano,
lieu du Congrès

CONVOCAATION

à la

55^e assemblée ordinaire des délégués

lundi 28 avril 1958, à 8 h. 30, dans le Pavillon de la Fiera, à Lugano

Ordre du jour :

- | | | | |
|---|--|---|----------------------------------|
| 1. Allocution d'ouverture du président | G. Eugster, Dr vét.
Conseiller national | 5. Présentation des comptes et bilan de 1957; rapport sur l'activité de la Caisse centrale | P. Schwager
Directeur |
| 2. Désignation de 4 scrutateurs | | 6. Rapport et propositions du Conseil de surveillance | A. Müller
Conseiller national |
| 3. Allocution du représentant du Gouvernement tessinois | | 7. Résolution concernant l'approbation des comptes et bilan au 31 décembre 1957 et la répartition du bénéfice | |
| 4. Rapport sur l'activité de l'Office de revision et la situation des Caisses affiliées | I. Egger
Directeur | 8. Discussion générale. | |

Droit de délégation selon art. 11 des statuts de l'Union: Chaque Caisse a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque autre centaine ou fraction de centaine, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix.

Saint-Gall, le 27 mars 1958.

Au nom du Conseil d'administration :

Le président: G. Eugster.

Bienvenue au Tessin

Le Tessin est fier de pouvoir, pour la deuxième fois, accueillir en Congrès des centaines de délégués raiffeisenistes. La Fédération des Caisses tessinoises, heureuse de l'honneur que les organes centraux lui ont décerné, souhaite la plus cordiale des bienvenues aux Conseils d'administration et de surveillance, aux dirigeants de l'Union et aux deux milliers de délégués des 1042 Caisses suisses : l'accueillante Lugano va leur réserver, à eux tous, une réception chaleureuse.



Le pont de Melide

L'organisation d'un Congrès au Tessin, nous le savons, est très coûteuse et donne lieu à des sacrifices extraordinaires : justement à cause de cela, nous en sommes d'autant plus reconnaissants à la Direction de l'Union, qui a pensé à Lugano, et aux organes centraux qui nous ont accordé leur appui unanime, fraternel et enthousiaste.

Nous interprétons ce choix non seulement comme geste de sympathie envers les terres chaudes et fascinantes du Tessin, mais surtout comme une reconnaissance pour l'expansion rapide de l'idée Raiffeisen dans nos contrées, où la coopération trouve un terrain de choix et où elle est un élément vivant de l'esprit de foi chrétienne qui imprègne le peuple tessinois.

Et nous voulons aussi l'interpréter comme une noble démonstration de solidarité confédérale et fraternelle envers la Suisse italienne.

Bien que séparés par le très gros obstacle qui est la barrière des Alpes et placés à l'ex-

trémité sud de la Patrie, loin des gros centres attractifs, nous nous sentons très attachés à l'idéal helvétique, même si, en certaines circonstances, fidèles à notre tempérament latin naturel, nous nous démontrons fougueux ou marmotteurs, ou bien si nous nous considérons un peu abandonnés et démontrons vivement le besoin de nous faire entendre, c'est-à-dire de manifester toute l'importance et toute la valeur de notre culture italienne, nullement diminuées par le fait d'être une minorité.

Nous souhaitons que, les 27 et 28 avril, le ciel du Tessin montre son visage d'azur cristallin et que notre région se présente dans toute sa splendeur printanière. Mais, même si la fortune ne devait pas nous sourire, Lugano saurait tout de même satisfaire les plus exigeants car son lac, ses parcs et les montagnes qui l'entourent ont leur attrait, les jours gris et pluvieux aussi.

Et si quelqu'un veut pousser jusqu'à la dernière pointe sud, au Mendrisiotto, où les collines en pente douce rappellent la Toscane de Dante, ou bien vers Bellinzona, avec ses châteaux médiévaux, ou jusqu'aux sévères vallées supérieures, ou encore vers la splendide région de Locarno, partout, par n'importe quel temps, il trouvera un paysage varié et charmant, une terre hospitalière.

Nous savons, hélas, que beaucoup de Confédérés voient le Tessin seulement sous l'aspect du pays aux chapeaux de paille, aux « boccalini » et où l'insouciance est reine.

Nous sommes toutefois certains que les

raiffeisenistes sauront voir les aspects plus humains, intellectuels et laborieux du Tessin, de ce canton qui dépense plus de la moitié de ses impôts pour l'éducation du peuple, de ce canton qui n'est pas resté au « nostrano », mais qui est orgueilleux de ses crus du pays aux appellations contrôlées : « Mezzana », « Merlot », « Viti », de qualité supérieure, de ce canton qui ne s'est pas arrêté aux « zoccoli », mais qui a créé une industrie hôtelière avec plus de 15 000 lits, une industrie hydro-électrique puissante, des exploitations de granit et de marbre connues, des fabriques de fermetures-éclair, de linoléum, de chemises, de textiles, de montres, de pierres fines, de tannin, de chocolat, etc., etc., industries qui progressent en dépit des difficultés découlant de l'éloignement des marchés suisses.

Les campagnes et les vallées connaissent elles aussi actuellement un bon réveil, et elles sont en train d'accomplir de gros efforts pour accélérer le progrès et éviter le dépeuplement, qui reste limité au haut val Maggia, au val Colla et à quelques villages du val Verzasca.

Nous sommes convaincus qu'au Tessin aussi les Caisses Raiffeisen, une seule jusqu'en 1944, 18 en 1950 et 52 aujourd'hui, témoignent d'une activité féconde dans le domaine de l'épargne et du crédit, apportant leur contribution au renforcement de l'économie de nos villages, dont elles sont en train de devenir un important pilier. Voilà le sens des initiatives de la Fédération. Orgueilleuse des succès atteints, elle saura tirer du Congrès de Lugano un enthousiasme et une ardeur renouvelés pour un prochain bond en avant.

Chers amis romands et alémaniques, soyez les bienvenus à Lugano : le Tessin raiffeiseniste vous salue affectueusement et vous souhaite un heureux séjour sur son sol.

Plinio Ceppi,
président de la
Fédération tessinoise des Caisses Raiffeisen.

Le singe peut se reconnaître dans un miroir, c'est certain. Par contre, l'homme se retrouve dans ses œuvres.

Ruckert.

*

Si tu as un ami, visite-le souvent, car les épines et les broussailles hérissent le chemin où personne ne marche.

Sagesse orientale.

*

Lorsqu'on parle beaucoup, on dit presque toujours quelque chose qu'il ne faudrait pas dire.

Confucius.

Avant-propos sur le Congrès

Le 55^e Congrès Raiffeisen suisse de 1958 va mettre spécialement à l'honneur la Suisse italienne, Lugano en particulier. Le Tessin a exercé tout son attrait sur les membres des Conseils de l'Union qui ont décidé avec enthousiasme d'y planter une nouvelle fois la tente des assises nationales, alors que le premier Congrès de Lugano, en 1950, avait connu un plein succès. Les difficultés d'ordre pratique qui se présentaient — il a fallu prévoir la construction d'une halle couverte pour doubler le volume du Pavillon de la Fiera de manière à pouvoir abriter la cohorte toujours grandissante des congressistes — ont été résolues dans un esprit de parfaite collaboration avec les autorités civiles et touristiques de la ville.

Le vrai motif de ce choix réside dans le brûlant désir des raiffeisenistes suisses de témoigner leur sympathie et d'apporter leurs encouragements aux vaillants pionniers du raiffeisenisme tessinois dont le mouvement est en plein épanouissement. Alors qu'il n'y avait qu'une seule Caisse, celle de Sonvico, de 1923 à 1940, et 19 en 1950, il s'en est encore fondé 32 depuis. La floraison fut particulièrement brillante l'an dernier puisque 7 Caisses virent le jour. Deux nouvelles ont déjà été annoncées en 1958 et de nombreux espoirs sont encore permis. Ce sera l'occasion de rappeler la mémoire du fondateur de la première Caisse tessinoise, le révérend curé Don Rovelli, de Sonvico, décédé l'an dernier, et de mettre à l'honneur les militants propagandistes actuels, les Riva et les Ceppi. Nous avons tenu à mettre en relief la vie animée du mouvement Raiffeisen au Tessin et à illustrer quelques caractéristiques de cette contrée au cours des quelques études qui font suite à ces lignes.

Le déroulement du Congrès restera bien dans la ligne des solennelles manifestations raiffeisenistes que furent les précédents.

Le samedi 26 avril, les Conseils de l'Union tiendront séance.

L'arrivée des congressistes est prévue dans le courant de la matinée du dimanche. Après le repas de midi dans les différents hôtels et restaurants réservés, les participants auront le plaisir de se familiariser avec la ville enchanteuse qui les recevra déjà toute fleurie, avec son lac reposant et ses collines verdoyantes, au cours d'une excursion organisée en bateau et en car jusqu'à Ponte Tresa. En fin de cette journée du dimanche, les délégués prendront part à la traditionnelle soirée de réception dans le Pavillon de la Fiera, agrandi pour la circonstance. Les meilleures sociétés artistiques et folkloriques de la ville en assureront le succès. Son programme a été conçu de manière à créer une

véritable ambiance patriotique qui permette la fraternisation entre participants venus de tous les coins du pays. Ce caractère d'union confédérale fera tout le charme de cette première et officieuse rencontre générale.

L'assemblée des délégués est convoquée pour le lundi 28 avril, à 8 h. 30, également au Pavillon de la Fiera. La coutume étant établie, les délégués romands — et cette année aussi les délégués tessinois — trouveront sur les tables réservées les appareils écouteurs qui assureront l'audition simultanée des rapports en français — et en italien pour les Tessinois — pendant leur exposé en allemand, ce qui permettra le gain d'un temps précieux. Le programme se déroulera ainsi sans à-coup et dans une atmosphère sereine.

Après le message inaugural du président de l'Union et l'allocution du représentant du Gouvernement tessinois aura lieu, conformément à l'ordre du jour statutaire, la présentation des rapports de la direction de l'Office de revision puis de la Caisse centrale. Ces rapports, exposant le développement et l'état actuel du mouvement Raiffeisen suisse ainsi que l'activité de la Caisse centrale et sa situation au 31 décembre 1957, intéresseront les auditeurs. Ils fixeront les perspectives raiffeisenistes face à l'évolution économique et financière de l'heure présente. A la suite du rapport et des propositions du Conseil de surveillance, organe supérieur de contrôle, l'assemblée sera appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et sur la répartition du bénéfice. Il sera proposé de distribuer un intérêt de 4% aux parts sociales et de verser un montant de 300 000 francs au fonds de réserve.

Faisant immédiatement suite à cette assemblée, c'est-à-dire à 11 heures et au même lieu, se tiendra la 16^e assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse.

Pour midi, les séances de travail seront vraisemblablement terminées et les congressistes pourront profiter des derniers moments avant le départ des trains pour parfaire la visite des lieux.

Le programme général du Congrès 1958 a été conçu avec toute la minutie possible, de manière à rendre aisé le déplacement et attrayant le séjour à Lugano, reine du Ceresio et de la Riviera suisse-italienne. Sa régie en est assurée, comme à l'accoutumée, par les soins du Bureau central.

A côté des heures de délibération et de travail, ce programme laisse aux participants la possibilité de concilier les devoirs

du mandat avec les agréments du voyage et de profiter pleinement du temps disponible.

La Suisse italienne, le Tessin et singulièrement Lugano recevront avec empressement les délégués raiffeisenistes. C'est là que nous leur donnons rendez-vous, les 27 et 28 avril prochains. Puissent les débats de ce Congrès se dérouler, selon la respectable tradition, dans l'ambiance raiffeiseniste et affermir toujours plus les liens de fraternelle amitié qui attachent les membres de notre grande famille nationale.

Fx.

Salut du Président de la ville de Lugano

Lugano, riche de traditions hospitalières, s'apprête à accueillir avec sympathie, dans le cadre joyeux du printemps tessinois, les représentants des Caisses de crédit mutuel de la Confédération qui y convergeront nombreux les 27 et 28 avril prochains, à l'occasion du Congrès de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. Ils viennent pour affirmer que leurs institutions d'entraide sont des éléments de premier ordre au sein de l'économie rurale du pays.

Le maire de la ville est heureux d'adresser aux hôtes agrésés ses vœux de plus cordiale bienvenue tout en leur souhaitant un travail fécond et un souvenir durable.

Paride Pelli,
Dr en droit, maire de Lugano.

LUGANO

Lugano possède aussi son gratte-ciel. Mais l'autre jour, j'ai remarqué que d'une faille dans l'asphalte de la route devant chez moi sortait — forte et victorieuse — une touffe d'herbe.

En effet, si Lugano jusqu'à la fin de la première guerre mondiale était essentiellement l'ancien bourg de pêcheurs du Ceresio, par la suite agrandi par son heureuse position sur la *voie des gens* du Saint-Gothard, par un commerce prospère et par l'afflux de riches touristes, la Lugano d'aujourd'hui est surtout une campagne devenue ville, où les champs des paysans se sont transformés en terrains à bâtir, où le vert des arbres a fait place au rigide béton des palais. (Mon gamin me demande: «Où c'est que tu jouais aux Indiens? Où se trouve-t-il le ruisseau qui divisait ta tribu de la tribu ennemie? Où est-elle la clairière où vous bâtissiez vos cabanes?» Je dis: «Là» et je tends ma main, mais devant mon doigt il n'y a que les cinq étages d'une fabrique de délicieux marrons glacés...). Et cà et là, dans des coins dont nous-mêmes qui pourtant sommes de

Lugano ne connaissons pas l'existence, la campagne d'autrefois résiste au siège des maisons. Je sais une jeune fille — et comment pourrait-elle s'appeler sinon Bernasconi ? — à laquelle on a offert des sommes suffisantes pour lui permettre de passer toute sa vie entre les fleurs de la « Riviera » pour qu'elle vende sa ferme aux abords de la ville. Mais quand elle a su qu'on voulait la démolir pour bâtir de grands immeubles, quand elle songea que cette bonne odeur de campagne serait bientôt étouffée par celle de la ville, elle a dit non.

Ce découpage et cette pénétration des espaces de la ville et de la campagne créent, à Lugano, un mélange humain, un voisinage spirituel, une compréhension et une amitié entre citadins et campagnards.

S'il est vrai, comme il a été démontré par M. Wydler, que la « zone fonctionnelle générale » de la Reine du Ceresio comprend tout le district de Lugano, pour certains services centraux (école moyenne, bibliothèque, commerce d'automobiles, banques, magasins spécialisés, entrepôts et journaux), elle s'étend plus au sud encore, jusqu'au Mendrisiotto. Il est donc tout naturel qu'à Lugano les rencontres entre populations urbaines et rurales soient très fréquentes. Et je ne veux pas parler seulement des rencontres dues au hasard dans les rues ou au marché : je veux dire — pour employer un mot à la mode — les rencontres « structurales », insérées dans la substance même de la vie de la cité. Il est souvent difficile dans notre ville de dire si une famille est paysanne ou citadine. Ma femme, quand elle veut acheter d'exquis petits fromages, se rend chez un vendeur qui tient une échoppe minuscule sous les arcades ; moi, quand j'ai besoin de conseils concernant la musique et les sciences politiques, je m'adresse au frère de ce même marchand, un jeune homme avec deux doctorats obtenus l'un à Rome, l'autre en Belgique, qui possède une discothèque très raffinée, une culture peu commune et un dynamisme spirituel exceptionnel.

La plus grande ville de Suisse italienne s'est donc créé une ambiance qui fait que la vie et les problèmes de la classe rurale n'y sont pas ressentis comme quelque chose qui s'oppose ou qui est simplement étranger aux intérêts de la population urbaine, mais sont plutôt considérés comme leur complément naturel. Du reste, la Municipalité de Lugano est aussi un peu paysanne : parmi les services publics, dont l'exécutif communal est l'organe administratif, nous trouvons également la culture des champs et parmi les entreprises autonomes de la ville figurent les fermes communales.

Mais le paysan à Lugano représente aussi un élément touristique positif. Car les visi-

teurs de notre ville ont enfin appris à distinguer le vrai folklore tessinois du faux, basé sur les « boccalini » ou jeunes filles en costume (« bionda, oi bella bionda... ») imputées du canton de Zurich et astreintes à porter des zoccolis pour la « couleur locale », et sur de jeunes gaillards en chemise de cow-boys, grattant des sérénades sur leur guitare à tant à l'heure, payés par les hôteliers. Et, comme à Paris, ils cherchent l'atmosphère authentique de la « ville lumière » dans le métro et non dans les « Caves » croupissantes de pseudo-apaches

habillés avec les vêtements qu'ils portent chaque soir dans leurs villages, le travail terminé, généralement de ton sombre soit pour les hommes, soit pour les femmes.

Le spectacle n'est pas donné par des extériorisations artificielles : il naît, pour celui qui l'observe, de la cordialité qui préside aux achats et aux ventes des produits de la terre, de la bonhomie typiquement lombarde en vertu de laquelle le produit offert et acheté devient une occasion pour ce qu'on a aujourd'hui l'habitude d'appeler les « relations humaines », pour un échange de pro-



Gandria

ou d'existentialistes artificiels ; ainsi, à Lugano, ils ont commencé à désertir les locaux « typiques » où on leur montre l'image stéréotypée d'un Tessin qui, au fond, n'a jamais existé, et donnent décidément leur préférence aux ambiances où ils peuvent se rencontrer avec l'âme véritable de la Suisse italienne.

Et parmi ces ambiances typiques, ils ont commencé à avoir une prédilection particulière pour le marché hebdomadaire qui se tient depuis quelques années, non plus sous les arbres séculaires de la Piazza Castello, mais autour du monument de l'indépendance cantonale sur la place du même nom et aussi sous quelques arcades du centre. Ce marché est le point et le moment où la rencontre entre la ville et la campagne, à Lugano, se fait plus spectaculaire et plus attirante, sans pour cela qu'il y ait des gens en costume servant d'appât aux étrangers. Les paysans qui viennent en ville chaque mardi pour vendre les produits de leurs terres et de leur peine n'emploient même plus les zoccoli, qui ne seraient pas très commodes pour monter et descendre des trams suburbains avec une hotte sur les épaules : ils sont

pos légers, de joyeuses moqueries, pour un début d'amitié (on dirait parfois qu'on aperçoit sur la place du marché un des personnages des *Fiancés*, de Manzoni : une Lucie à la douce beauté timide, une Agnès affairée, un Renzo fort et impulsif...).

Les amitiés du marché : liens de sentiments entre la ville et ses alentours qui se transmettent de génération en génération. Les jeunes épouses luganaises d'aujourd'hui vont au marché pour acheter aux petites-filles des paysannes qui vendaient déjà à leurs grands-mères. Et avec les fruits, les légumes, les œufs, il y a un échange d'informations sur les événements grands ou petits de chaque famille, de celles du bord du lac et de celles de là-haut sur les collines ou les montagnes.

Et tout ça fait du bien quand on a lu quelques minutes auparavant que là-bas en Sibérie, en l'espace de trois jours, on vient de faire exploser la troisième bombe nucléaire.

Cela fait vraiment du bien de sentir que le cœur de la campagne puisse encore battre ainsi ouvertement et amicalement dans la ville : les touristes, venus de la grande ville où les marchés aux légumes sont des

organisations gigantesques et presque monstrueuses destinées à être, dans quelques dizaines d'années, dirigées par un cerveau électronique, trouvent ici volontiers une oasis de détente, de sérénité. Pour les Luganais de la ville, c'est comme un morceau de vie, une sorte de partie de campagne avec les gens de leurs campagnes préalpines.

Mais Lugano possède aujourd'hui rien de moins qu'un gratte-ciel et partout surgissent des maisons-casernes : tout ça en hommage au critère de la « fonction économique », c'est-à-dire du pourcentage maximal à garantir aux capitaux investis. Et il y en a qui veulent faire croire — parce que ça les arrange — que l'économie s'identifie avec le béton armé !

Que votre invasion pacifique, délégués des Caisses de crédit mutuel de toute la Confédération, soit donc la bienvenue, afin qu'on sache quel rôle l'agriculture joue dans la vie économique de la Suisse, afin que votre nombre — vraiment imposant pour ce beau Congrès — puisse renforcer les volontés et que les discussions puissent enquêter sur les moyens techniques à même de conserver au pays une population rurale forte et active.

En Suisse italienne — dans sa ville la plus grande en particulier — il s'agit aussi d'un problème spirituel : le jour où il n'y aurait plus de paysans sur ces terres qui descendent des Alpes comme une sorte de coin dans le cœur de la plaine la plus agricole d'Europe, il n'y aurait plus de Suisse italienne, car le canton du Tessin et les Grisons italiens sont le fruit de l'individualité opposée à la masse : c'est la terre qui apprend à l'homme à travailler de l'aube au crépuscule avec une énergie âpre et silencieuse, dans le respect de l'indispensable solidarité entre frères, fruit de la libre décision, de l'autonomie matérielle et spirituelle de la personnalité humaine.

Et c'est pour sa prédisposition aux rencontres avec les gens du monde rural, pour son besoin, presque physique dirais-je, de ces rencontres (que l'on songe seulement au problème de la construction des deux garages souterrains, selon l'exemple de la métropole milanaise toujours plus près de nous, pour laisser libres les terrains verts — en premier lieu celui du marché hebdomadaire — menacés d'envahissement par les places de parking pour automobiles) que Lugano, dans le mois le plus touristique et cosmopolite de l'année, vous sourira avec tous les enchantements de son printemps, à vous tous les représentants des paysans helvétiques réunis en un effort commun pour garder vives, fortes et activement constructives, vos classes rurales.

Giuseppe Biscossa,
Dr ès-lettres, écrivain et journaliste.

Le mouvement Raiffeisen au Tessin

L'histoire du mouvement Raiffeisen au Tessin peut être divisée en trois périodes bien distinctes : la période de 1923 à 1944, celle de 1944 à 1947 et celle de 1947 à nos jours.

La première période restera toujours liée à un seul nom, un nom que les raiffeisenistes du Tessin ne sont pas prêts à oublier, celui du révérend curé Giovanni Rovelli qui, le 22 janvier 1923, procéda à la fondation de la première Caisse Raiffeisen du Tessin, à Sonvico. A cette époque-là, le mouvement Raiffeisen était absolument inconnu au Tessin (il n'y avait encore que 300 Caisses pour toute la Suisse) ; mais don Rovelli, après avoir lu quelques articles à ce sujet, décida sur-le-champ, comme c'était son habitude, la fondation d'une Caisse dans son village. Car don Rovelli a été un bienfaiteur dans le vrai sens du mot : il a fait bâtir deux églises, il a fondé un jardin d'enfants, un grand hôpital pour l'assistance aux vieux et aux malades de TBC, un institut de rééducation pour enfants arriérés, le deuxième en Suisse, une fabrique coopérative de souliers, la Caisse Raiffeisen, le tout à Sonvico, petit village de 1200 habitants.

Le courage et la confiance démontrés lors de la fondation de la Caisse ont été, comme pour toutes ses initiatives, couronnés par le meilleur des succès. Sa Caisse, qui resta toute seule et sans aucun appui de 1923 à 1944, commença tout de suite à bien travailler, et elle occupe maintenant la deuxième place parmi les Caisses du Tessin, avec plus d'un million et demi de chiffre de bilan.

Sonvico et le mouvement Raiffeisen du Tessin ont eu le grand malheur de perdre don Rovelli, le pionnier bien-aimé, le mois d'octobre dernier, lorsqu'il venait de fêter son cinquantenaire de sacerdoce.

En 1943, un jeune avocat, docteur juriste, de Lugano, Emilio Riva, commença à son tour à s'intéresser au mouvement Raiffeisen. Il étudia attentivement les publications à ce sujet, participa à deux Congrès de l'Union et fit même un stage à la Caisse centrale à Saint-Gall.

Il retourna au Tessin comblé d'enthousiasme, commença la publication d'une série d'articles dans les journaux et arriva jusqu'à tenir des conférences dans plusieurs villages. Ses efforts furent récompensés, puisqu'en décembre 1944 la deuxième Caisse du Tessin était fondée à Morbio Superiore. Le président de la nouvelle Caisse était M. Plinio Ceppi, instituteur, le futur président de la Fédération tessinoise.

La fondation de la deuxième Caisse marque le commencement de la deuxième période, de 1944 à 1947, la période de lutte. A côté de l'avocat Riva, qui se dévouait sans

cesse pour son idéal, deux associations avaient commencé à s'intéresser au mouvement Raiffeisen, mais avec des arrière-pensées bien plus matérialistes : la CATI (Corporation agricole tessinoise) et l'ALPA (Alliance des bourgeoisies tessinoises). En 1944 déjà, l'ALPA proposait à l'Union de Saint-Gall une étroite collaboration en vue de la fondation de nouvelles Caisses. Et c'eût été bien souhaitable si l'ALPA n'avait pas voulu imposer d'emblée certaines conditions, entre autres une centrale cantonale (l'ALPA elle-même), des « agences » dans tous les villages mais seulement où il y avait des « Patriziati » (bourgeoisies), le droit pour tous les bourgeois, même pour ceux qui n'étaient pas membres des « agences » d'obtenir des crédits, etc. Evidemment, l'Union ne pouvait pas accepter des conditions pareilles et M. le directeur Heuberger, courtoisement mais très fermement, refusa l'offre. Le but caché de l'ALPA n'était pas le développement du mouvement Raiffeisen, mais celui de l'ALPA elle-même.

La prise de position de l'Union datait du 30 mars 1944. Le 23 juillet de la même année déjà, l'assemblée annuelle de l'ALPA décidait la constitution d'une « Caisse de crédit agricole et forestier », basée à peu près sur les principes Raiffeisen, et qui était évidemment le dernier effort pour prendre en main la situation. La « Caisse » fut fondée en 1945, mais les résultats furent bien décevants pour l'ALPA : la nouvelle institution se traîna péniblement jusqu'en 1956, année pendant laquelle elle fut liquidée sans avoir atteint les 100 000 francs de bilan.

Cependant, l'avocat Riva continuait inlassablement son œuvre. En 1945, sept nouvelles Caisses furent fondées, et une huitième en 1946. A la fondation de ces dernières Caisses avait aussi collaboré la CATI, un syndicat de paysans créé par l'Organisation chrétienne-sociale. La CATI voyait dans les Caisses Raiffeisen un bon moyen de propagande, et naturellement elle aurait voulu employer les Caisses comme instrument politique. Mais dès que la politique commence à s'y mêler, au Tessin surtout, toute institution est vouée à l'insuccès. Et ainsi, une fois encore, l'Union décida de renoncer à cette collaboration trop intéressée. Tout ne fut pas si simple comme il paraît : il y eut de gros mots, des menaces ; aujourd'hui encore, le *Contadino ticinese*, organe de la CATI, ne publie pas un seul mot sur les Caisses Raiffeisen.

A ce moment-là, les Caisses tessinoises, qui se voyaient menacées et combattues, sentirent le besoin de se rassembler en fédération, car, on le sait, l'union fait la force (et l'union à Saint-Gall aussi). La fondation,

intervenue en 1947, de la Fédération tessinoise des Caisses Raiffeisen, marque le début de la troisième période, celle de l'épanouissement et des grands résultats.

Le 24 août 1947, date de l'assemblée de fondation, les Caisses du Tessin étaient au nombre de 11. Avec les délégués des Caisses étaient intervenus M. le directeur Heuberger, de l'Union, et M. l'avocat Riva. Ayant décidé la constitution de la Fédération, les délégués nommèrent le premier comité, composé de MM. Plinio Ceppi, don Mario Bini, curé, et Guido Delcò, des Caisses de Morbio, Caslano et Rivera. Don Rovelli fut élu par acclamation président d'honneur à vie.

Depuis la fondation de la Fédération, le mouvement Raiffeisen au Tessin eut un essor toujours plus grand. Le tableau qui suit donne une idée précise du développement depuis la fondation de la première Caisse :

Année	Caisses	Bilan
1923	1	—
1944	2	708 000
1945	9	990 000
1946	10	1 703 000
1947	11	2 028 000
1948	14	2 483 000
1949	16	2 781 000
1950	19	3 453 000
1951	21	4 313 000
1952	24	5 815 000
1953	29	8 231 000
1954	34	10 849 000
1955	38	13 379 000
1956	43	16 248 000
1957	50	19 215 000

Ces dernières années surtout, les résultats atteints ont été très satisfaisants, et l'on a des motifs de croire que ça continuera.

Signalons aussi que le Tessin, curieuse coïncidence, a eu la 900^e Caisse de la Suisse (Bosco-Gurin en 1950) et la 1000^e (Coldre-rio en 1955).

L'Union a toujours su apprécier les efforts des Tessinois. Elle l'a démontré par son appui constant, par des aides multiples, par la tenue de son Congrès à Lugano en 1950 et cette année à nouveau.

De son côté, la Fédération a toujours fait tout ce qui était dans ses possibilités pour aider et affermir les Caisses du canton. Nombreuses ont été les démarches auprès du Gouvernement : les principales concernent la réduction des frais d'inscription au Registre foncier (les plus élevés en Suisse), la simplification de l'inscription du gage sur bétail, la Caisse cantonale de crédit agricole, les biens pupillaires. Les deux derniers points méritent quelques précisions. On discute depuis longtemps au Tessin de la création d'une Caisse cantonale de crédit agricole, qui aurait comme but principal d'aider

les agriculteurs qui ont besoin de crédit à bon marché et qui ne disposent pas des garanties nécessaires. Le Conseil d'Etat tessinois a élaboré un projet de loi qui prévoit entre autres que la gérance de la nouvelle Caisse sera confiée à la Banque de l'Etat, que les frais d'inscription de ces crédits seront réduits de moitié (ceux des notaires aussi !) et que la limite d'endettement hypothécaire sera poussée au-delà de celle pratiquée normalement par la Banque de l'Etat. Nous ne voulons pas entrer ici dans le détail des défauts que la nouvelle loi présente et qui sont très nombreux. Signalons seulement que la Fédération a adressé au Conseil d'Etat un mémorial contenant ses remarques et son offre de collaboration. En particulier, la Fédération demande que les Caisses Raiffeisen puissent aussi jouir des facilités prévues par la nouvelle loi. En effet, les Caisses Raiffeisen, étant répandues dans tous les coins du canton, avec leurs 50 sièges, sont en mesure bien mieux qu'une Caisse centralisée de remplir la fonction de distributrice du petit crédit d'exploitation. La mauvaise expérience de la Caisse de l'ALPA peut servir d'exemple ! La situation est actuellement la suivante :

Une commission spéciale du Grand Conseil est chargée d'examiner le projet de la nouvelle loi. Elle refuse de faire son rapport à ce sujet jusqu'à ce qu'elle soit en possession de l'ordonnance d'exécution relative. Mais l'ordonnance, qui devrait aussi être établie par le Conseil d'Etat, n'est pas prête, car la Banque de l'Etat, qui voit dans la nouvelle Caisse une concurrence dangereuse, et l'Union des paysans, qui s'attendait à beaucoup plus, ont adressé au Conseil d'Etat des mémoires tout à fait contraires à la nouvelle loi. Les prévisions émises de différents côtés laissent entendre que la Caisse ne sera jamais constituée, ou bien qu'elle n'aura pas meilleur succès que la Caisse de l'ALPA. Signalons que de la commission spéciale chargée de l'examen de la nouvelle loi font aussi partie deux membres du comité de la Fédération tessinoise des Caisses Raiffeisen : MM. Induni et Ghisletta.

En ce qui concerne les biens pupillaires, le Tessin est un des derniers cantons où la loi prévoit que, seule, la Banque de l'Etat a le droit de les garder et de les administrer.

A la suite de cette situation, M. Induni, avocat et vice-président de la Fédération, soumit au gouvernement une motion réclamant pour tous les instituts soumis à la Loi fédérale sur les banques (donc pour les Caisses Raiffeisen aussi) le droit de garder et d'administrer les biens pupillaires. Malheureusement, l'affaire fut, une fois de plus, tournée en politique, et la motion ne fut pas accueillie par le Grand Conseil.

Voilà quelques exemples de l'activité de la Fédération. La plus importante fonction est toutefois celle de la propagande. C'est en effet grâce à la Fédération, et particulièrement à son président, M. Ceppi, que tant de Caisses ont été fondées ces dernières années. En reconnaissance du bon travail accompli pour la cause du raiffeisenisme, M. Ceppi a été élu en 1954 au Conseil d'administration de l'Union. Mais tous les autres membres du Comité méritent aussi les meilleurs éloges pour leur dévouement. Le Comité est actuellement composé de :

MM. Ceppi Plinio, professeur, Mendrisio, président
 Induni Emilio, avocat, député, Ligor-netto, vice-président
 Delucchi Amelio, buraliste postal, Arogno, caissier
 Cassina Valerio, instituteur, Castel San Pietro, secrétaire
 Ghisletta Federico, secrétaire agricole, député, Camorino

Le mouvement Raiffeisen au Tessin est en plein épanouissement. Les efforts des deux dernières années ont été concentrés surtout sur la pénétration dans les vallées, qui ont le plus besoin de Caisses. De bons résultats là aussi ont été atteints : sur douze Caisses fondées récemment, huit se trouvent dans des vallées.

Il reste sans doute encore beaucoup à faire. La moyenne des Caisses au Tessin est d'une pour cinq communes, tandis que dans toute la Suisse la moyenne est d'une pour trois communes. Mais les difficultés n'ont jamais épouvanté les Tessinois. Dans ce canton, le mouvement Raiffeisen est loin d'avoir épuisé son élan. Une grande route lumineuse s'allonge devant lui, et les raiffeisenistes du Tessin sauront la parcourir jusqu'au bout.

G. Molinari, reviseur.

Aspects de l'agriculture tessinoise

Il n'est vraiment pas facile d'exposer, dans un bref article, la situation réelle de l'économie agricole au Tessin, car on est en train de traverser une période d'évolution accentuée tant dans la technique que dans l'organisation. D'autre part, la haute conjoncture a placé les autres secteurs économiques en position de faveur par rapport à

l'agriculture qui, après la cessation du conflit mondial, a dû subir un recul considérable, particulièrement en ce qui concerne l'extension de la surface cultivée intensivement et l'effectif des personnes occupées.

Il faut tout de suite ajouter que, malgré ce recul incontestable qui a touché l'extension de notre agriculture, on a constaté au

cours de ces vingt dernières années des progrès considérables qui peuvent être retenus comme satisfaisants dans la production qualitative et quantitative.

Il existe encore de nombreuses petites exploitations agricoles éparpillées un peu partout dans le canton. A cause de leur surface cultivable réduite et de l'ancienneté des systèmes techniques et économiques encore en vigueur, ces exploitations ne sont pas à même d'assurer le rendement suffisant garantissant une existence convenable à la famille du propriétaire. Il s'agit donc d'exploitations qui ne sont pas viables, ces agriculteurs devant se résigner aux restrictions économiques inévitables qui en ressortent, ou se vouant en même temps à quelque activité accessoire pour s'assurer un revenu suffisant. C'est bien ce qui nous fait aussi parler d'économie mixte au Tessin.

A côté de cette activité agricole d'importance limitée se développe la vraie agriculture tessinoise qui gravite autour de deux pôles principaux, l'amélioration technique constante et la création, en profondeur et en extension, d'un mouvement à forme coopérative englobant tous les secteurs d'activité.

Les systèmes traditionnels d'exploitation des domaines agricoles et d'utilisation des produits, basés sur la conception de l'individualisme, ne sont désormais plus pratiqués que par un nombre toujours plus restreint d'agriculteurs. A juste raison, les associations professionnelles à forme coopérative se sont définitivement affirmées et il ne leur reste plus qu'à conquérir les dernières résistances constituées par une minorité d'importance négligeable.

Il faut reconnaître que les anciennes associations agricoles qui s'étaient constituées au siècle dernier déjà, avaient su faire œuvre de pionnier en propageant l'esprit d'association et en inculquant les nouvelles règles de la technique au fur et à mesure de leur énonciation. Elles ont ouvert ainsi la voie aux Fédérations économiques qui se chargèrent de la tâche de valoriser les produits agricoles.

Dans cet esprit et à ces fins surgirent la Fédération tessinoise des producteurs de lait, l'Union des cultivateurs de tabac du Tessin et des vallées de langue italienne des Grisons, la Fédération tessinoise pour le commerce des fruits et des légumes (FOFT), les Caves sociales, la Fédération des syndicats d'élevage et toutes les autres associations à caractère professionnel ou technique. Le problème de l'organisation est ainsi réglé pour chacun des différents secteurs de notre agriculture.

Toutes ces associations, économiques ou professionnelles, adhèrent à l'Union des paysans tessinois, association de faite d'une pyramide d'organisations bien assemblées. Basée sur la coordination parfaite, elle

assure le bon fonctionnement de tout le travail qui se déploie dans les différents secteurs, sous une direction générale unique. Cette politique, qui s'inspire des véritables conceptions de la coopération et de la démocratie, est soutenue par l'intervention de l'Etat. Selon une législation clairvoyante, ce dernier accorde des aides considérables pour l'assainissement de l'effectif de la race bovine, pour les améliorations foncières de diverses natures, pour assurer le déroulement d'activités et de manifestations ayant pour but d'encourager les initiatives collectives ou privées. Tout en nous limitant aux Fédérations économiques les plus importantes, nous voulons maintenant citer quelques chiffres pour démontrer que l'agriculture tessinoise, bien qu'ayant perdu du terrain comme on l'a vu plus haut en ce qui concerne l'extension, a considérablement renforcé sa situation. Elle a amélioré son efficacité et augmenté ses possibilités de revenu par rapport à la période où elle employait un nombre plus élevé de personnes mais où elle ne disposait pas de l'appareil des organisations actuelles.

Des chiffres de 1956, année considérée comme à peu près normale pour l'agriculture, on peut déduire que la Fédération tessinoise des producteurs de lait, avec ses 4000 sociétaires, a contrôlé la livraison de 16 500 000 litres de lait aux 140 sociétés locales qui en font partie, pour un montant total versé aux particuliers d'environ sept millions de francs.

A ce chiffre, il faut ajouter le produit du commerce du bétail de rente et de celui de boucherie, ainsi que le produit de la vente du fromage des Alpes. Dans la même année, la FOFT a débité, pour le compte de ses sociétaires, environ 70 000 q. de produits du sol, assurant un revenu de 3 900 500 fr., pendant que la viticulture a enregistré une production de raisins de 113 500 q. pour une valeur de 7 370 500 francs.

La culture du tabac a obtenu, pour sa récolte de 1956, un revenu de 1 450 000 fr. Il s'agit ici d'une mauvaise année, car, normalement, le revenu est très près des deux millions de francs.

Nous ne croyons pas nécessaire de vous entretenir des autres activités secondaires.

Les chiffres cités démontrent d'une façon éloquente la solidité de la structure de notre économie agricole fondée sur le fonctionnement vigilant et continu des Fédérations respectives. Ainsi peuvent être assurés une certaine stabilité et le développement ultérieur de l'appareil pour une utilisation rationnelle des différents produits.

Même en ces temps de haute conjoncture et malgré l'enthousiasme de trop de gens pour la surexpansion de certains secteurs de l'économie, développement en partie artificiel et passager, l'agriculture avec sa modes-

tie ne voit pas diminuer sa raison d'être. Son indispensable fonction d'intégration dans la vie économique de chaque pays garde son importance, même dans notre canton.

Les premiers symptômes d'un certain relâchement de la conjoncture font déjà leur apparition. Il ne faut pas s'en étonner, car il est possible qu'il ne s'agisse que du correctif naturel au manque d'équilibre vérifié un peu partout dans l'économie générale depuis la fin de la guerre. Nous souhaitons que ce relâchement se maintienne dans des limites qui permettent d'éviter la vraie crise économique que certains semblent craindre.

En tout cas, l'effort accompli dans notre canton par l'Etat et par les associations agricoles pendant ces dernières années où trop de gens étaient (et ils le sont encore maintenant) convaincus qu'il était avantageux de négliger ce secteur de l'économie ne s'avérera pas inutile, mais constituera au contraire un témoignage solide à l'époque d'une crise éventuelle qui pourrait menacer le standard de vie actuel de notre peuple.

L'agriculture tessinoise, à dire vrai, ne manque aujourd'hui que d'une organisation spécialisée pouvant assurer le financement des besoins de crédit des associations comme des particuliers. Quand on dit organisation, on veut toutefois parler d'une organisation comme les intéressés la voudraient car, chez nos autorités cantonales, on discute depuis bien des années déjà de la création d'un « Crédit agricole ». On a maintenant mis au point un projet qui, malheureusement, ainsi qu'il est conçu, ne pourra pas procurer aux intéressés cette aide sur laquelle ils comptent beaucoup. Le mouvement Raiffeisen a par contre effectué au Tessin, ces dix dernières années, un considérable pas en avant. Dans les 52 communes où une Caisse a été fondée, il s'est indéniablement, en partie du moins, substitué au Crédit agricole tant désiré. Il pourrait accomplir une œuvre sociale plus vaste encore et plus complète si l'on voulait trouver une solution adéquate aux besoins réels avec toute la compréhension de l'Etat et de toutes les associations agricoles. Cette solution n'est peut-être pas facile. Nous sommes toutefois convaincus qu'elle présente moins de difficultés que le projet concernant l'institution du Crédit agricole, à moins que ce projet ne soit substantiellement modifié. Dans l'intérêt même de notre agriculture qui, comme nous venons de l'exposer, est tout à fait digne de l'attention qu'on lui réserve, il est très souhaitable que le même esprit de coopération s'emploie à résoudre l'important problème de son financement à des conditions qui puissent être supportées par les paysans.

*Federico Ghisletta, député,
président de la Caisse Raiffeisen de Camorino,
secrétaire agricole cantonal.*

La défense de l'italianité du Tessin

Ce problème est l'un des plus vifs et des plus importants. Le très intéressant commentaire qui a été fait, il y a quelques années, par M. le conseiller fédéral G. Lepori et quelques données statistiques significatives (« L'ensemble ethnique du Tessin est-il menacé ? » qui a paru dans l'annuaire de la Nouvelle Société Helvétique 1948 et dans l'annuaire du Tessin qui vient de paraître, publié par l'Office cantonal des statistiques) en sont des preuves très valables.

Bien que la question soit toujours de brûlante actualité, elle n'est pas nouvelle, chacun le sait. Elle a déjà fait couler des fleuves d'encre et revient à la surface, à tort ou à raison, dans chaque étude et dans chaque discours sur notre cher pays. Si quelqu'un n'en est pas persuadé, il n'a qu'à lire, par exemple, les toutes nouvelles publications sur le problème ethnique tessinois, publiées par la section de la Suisse italienne de la Nouvelle Société Helvétique. Il s'agit d'une remarquable étude de M. Guido Locarnini et d'un travail du même genre de M. Edoardo Barchi qui voudraient, le premier tout spécialement, tracer une synthèse des études qui ont été faites jusqu'ici sur ce problème, autour duquel ont transpiré Brenno Bertoni, Emilio Bossi, Romeo Manzoni, Giuseppe Cattori, Giuseppe Motta, Fulvio Bolla, Enrico Celio, Giuseppe Lepori, Elmo Patocchi, Guido Calgari et beaucoup d'autres, puis approfondir systématiquement l'enquête sur la matière examinée et enfin proposer quelques considérations dignes d'attention sur le remède possible à la régression de l'ensemble ethnique de la Suisse italienne. Très valable le second travail aussi, parce qu'il engage même le lecteur moins avisé à continuer l'entretien sur la tâche splendide — ce sont les paroles de M. Brenno Galli, conseiller d'Etat — pour une petite communauté comme la nôtre appelée à lutter sans trêve pour la conservation intacte de sa propre existence spirituelle et culturelle.

Pendant les trois siècles de la domination de la Confédération suisse sur les terres de la Suisse italienne, nos aïeux exigeaient, avec une insistance tenace, que, parmi les « officiali » (fonctionnaires) du bailli, il y eût toujours un notaire-interprète, afin que, dans la discussion des procès et dans la documentation écrite, l'usage de la langue du lieu, c'est-à-dire l'italien, fût toujours respecté. Dans cette première requête fière et légitime, il ne faut pas voir seulement une défense d'une des plus grandes valeurs spirituelles du peuple qu'est la langue, mais plutôt la nécessité absolue d'agir de telle sorte que tous, gens du peuple, avocats plaidants du lieu et autorités, puissent s'y recon-

naître dans des affaires publiques aussi délicates que les affaires judiciaires. Il n'y avait certes pas en ce temps-là la préoccupation, telle que nous la ressentons maintenant, de sauvegarder notre patrimoine linguistique, parce qu'à l'époque l'influence exercée sur les huit bailliages du Tessin par leur centre spirituel naturel qu'était la ville de Milan était très forte. Et ce rayonnement suffisait pour faire du monde spirituel de la Suisse italienne un rempart difficilement franchissable.

Il me semble au contraire que, dictée par des motifs bien plus élevés, l'intervention du baron Antonio Marcacci de Locarno au Sénat helvétique en 1799 — la première du genre que je sache — fut faite dans le but d'obtenir que la langue italienne soit reconnue comme langue nationale et employée dans tous les actes officiels. Voulait-on ainsi que le principe de l'« égalité » proclamé par la Révolution française soit aussi valable pour les différents langages de tout l'Etat ou bien que les Tessinois aient à prendre conscience de leur très haute mission qui est celle de représenter, au sein de la famille helvétique, une des civilisations les plus élevées d'Europe, la civilisation italienne ? En tous cas, le problème de la défense de nos valeurs culturelles les plus hautes, en premier lieu celle de la langue, s'est posé dans toute sa gravité seulement dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, spécialement après que des courants migratoires nordiques (commerciaux et touristiques) purent, grâce à l'ouverture de la ligne ferroviaire du Saint-Gothard, atteindre nos terres économiquement pauvres et donc sans défense, toujours plus éloignées de leurs centres culturels naturels.

La défense de l'italianité du Tessin n'est pas le problème particulier à une seule région, mais un problème national dans l'acception du terme, « s'il est vrai que l'essence de la Confédération est aspiration à former une synthèse politique de ce que les langues et les civilisations expriment de vraiment humain et d'universel, mais aussi respect envers chaque forme particulière de langue et de civilisation » (Giuseppe Motta). Dans le message du Conseil fédéral du 9 décembre 1938, on indique, parmi les forces constantes et les lignes permanentes qui forment le caractère spirituel de notre pays et la nature particulière de notre Etat, celle-ci en premier lieu : « ... l'appartenance de notre pays aux trois grandes cultures de l'Occident, l'existence et la vitalité de ces trois cultures en Suisse ». Si l'italianité de notre petit pays devait disparaître et si le processus actuel de transformation ethnique devait

continuer au rythme qu'il a suivi jusqu'ici, nous irions inmanquablement vers la rupture de l'équilibre ethnique de la nation, celle-ci se transformant en un Etat unitaire ayant ainsi perdu un de ses éléments constitutifs fondamentaux.

Il faut dire tout de suite et de façon bien claire que l'italianité du Tessin ne doit pas être confondue avec l'italianisation. Stefano Franscini (grand homme d'Etat tessinois), en son temps déjà proclamait : « ... l'italianité du Tessin n'est pas et ne doit pas être discutée. L'italianisation du Tessin au contraire est à craindre. » Dans les années qui suivirent le premier conflit mondial, les autorités fédérales et cantonales ont très bien fait de rendre notre peuple attentif aux très dangereuses machinations politiques des irrédentistes qui justement étaient en train de prendre pied dans ce Tessin où l'amour de la Patrie est très profondément ancré au cœur de chacun, mais où chacun était tourmenté par le fait de ne plus être maître chez lui et par l'affaiblissement ethnique toujours croissant.

Pour trouver une solution efficace au problème — et sous certains points de vue, la solution semble parfois impossible — je crois qu'il ne faut jamais oublier ce que Gonzagues de Reynold a écrit : « ... Le Tessin, parmi toutes les régions de la Suisse, est celle qui donne l'impression de la civilisation la plus ancienne. Mais le pays est pauvre. » Il faut donc, avant tout, rendre le pays économiquement fort en l'aidant à atteindre la prospérité nécessaire (en tout premier lieu, par exemple, accorder au Tessin toutes les facilités qui pourront contribuer à le sortir de son isolement du reste du pays), ce qui signifie résoudre le problème à la racine. Ainsi, la grandiose œuvre parallèle pour la sauvegarde de la langue italienne pourra atteindre plus facilement les résultats désirés. On se trouve devant un problème ethnique, et celui de la langue par conséquent n'est qu'un aspect de la question. A la solution des problèmes économiques et de ceux de nature essentiellement culturelle, tant les Tessinois que les Confédérés, spécialement ceux de langue allemande, doivent fournir leur contribution, en travail et en bonne volonté, car ni les uns ni les autres ne doivent oublier que le Tessin, en tant que canton essentiellement de langue italienne, doit accomplir presque tout seul une tâche à laquelle les autres cantons de langues différentes peuvent se consacrer en commun.

On doit se limiter ici à rappeler quelques points du programme pour atteindre le but. Des efforts plus grands doivent être consacrés de la part des Tessinois, non seulement à la formation scolaire proprement dite, dont les résultats en ce qui concerne le renforcement de l'italianité peuvent être con-

sidérés comme très bons (« l'effort, écrit M. Locarnini, que le canton accomplit pour renforcer notre culture, c'est-à-dire pour affirmer aussi notre présence spirituelle dans la Confédération, est résumé dans la somme que le Gouvernement dépense chaque année pour les écoles : le bilan du Département de l'instruction publique prévoit annuellement 10 millions de francs ou le 55% du produit de l'impôt cantonal direct. Si, à la somme dépensée directement par le canton, on ajoute les dépenses supportées par les communes, le montant total destiné à l'instruction publique oscille entre 14 et 15 millions de francs par année, en d'autres termes 90 francs par habitant »), mais aussi à la formation post-scolaire et à la consolidation de la formation classique et humaniste de la jeunesse qui sera un jour la classe dirigeante du pays. De cette façon-là seulement, on pourra obtenir de nos gens une sensibilité plus grande pour la défense quotidienne dans tous les secteurs de nos valeurs culturelles et linguistiques. Un retour à d'intenses relations entre nos milieux intellectuels et nos institutions culturelles d'une part et celles de l'Italie d'autre part pourra aussi efficacement contribuer à intensifier la diffusion de la langue italienne. On pourrait certainement allonger la liste de ces divers moyens. Le discours pourrait être très long ; nous nous sentons hélas dans les habits de Procuste : un lit de dimensions très limitées pour un voyageur capturé qui est à peu de choses près un géant ; ce qui veut dire, en sortant de la métaphore, que nous avons seulement quelques pages à disposition pour un argument qui exigerait une bien plus longue et profonde dissertation.

Quelle tâche incombe-t-elle à nos Confédérés ? Les dix commandements dictés par le professeur Fritz Ernst, maître exemplaire d'helvétisme, dans son article « Pour le renforcement de l'italianité de la Suisse » (publié dans *Politische Rundschau* de septembre 1953 et dans *Cenobio* des mois de mai à juillet 1954), résumés par M. Locarnini dans son étude, nous semblent vraiment un programme idéal. En voici quelques-uns :

« Le peuple suisse, tout spécialement la Suisse allemande, découvre et reconnaît dans l'italianité du Tessin un des fondements de l'existence de notre Confédération ; il veut éviter toute négligence qui puisse infirmer l'italianité du Tessin et entreprendre toute action qui puisse lui redonner de la valeur ; il salue l'autodéfense de l'italianité tessinoise et y participe par esprit patriotique ; il n'opposera aucun obstacle aux révisions constitutionnelles qui seront considérées par le Tessin comme ne pouvant être différées ; il donnera son appui aux « revendications tessinoises » en tant qu'elles prêtent leur concours, dans leur substance, au maintien et au renforcement de l'italia-

nité de ce canton ; il souhaite que, en contrepartie du moins partielle de la loi scolaire tessinoise, on apprenne les éléments de la langue et de la culture italiennes, qui sont considérées comme valeurs culturelles de la Confédération, à chaque étudiant non tessinois — et tout spécialement de langue allemande — des écoles moyennes, mais surtout aux futurs instituteurs. (C. Hegnauer propose aussi très justement l'inclusion obligatoire de l'italien dans le programme de maturité fédérale) ; il salue et recommande les rapports culturels traditionnels entre le Tes-

sin et l'Italie, mission incombant tout naturellement au canton... »

Que chacun ait toujours présente à l'esprit la très belle affirmation de M. le conseiller fédéral Motta dans son discours de Faido en 1926 : « J'attends très peu des mesures législatives, mais beaucoup de la volonté des Tessinois et des Confédérés unis dans la bonne harmonie, conscients des fins supérieures de la patrie commune. »

Prof. Giuseppe Mondada,
inspecteur scolaire.

Nature et Art au Tessin

La diversité du Tessin est frappante, même très frappante par rapport à sa minuscule extension ; et dans cette diversité réside peut-être le charme et la faiblesse du pays. Si l'on compare le merveilleux paysage de la plaine du Mendrisiotto à l'aspect rude des vallées alpines — images de nature si différentes — on a vite fait de penser qu'un montagnard de la Leventine ne sau-

aujourd'hui ouvertes : bref, peu d'agriculture, peu d'industrie, économie anémiée. C'est pour cela que l'on assiste au dépeuplement des vallées qui ne peuvent désormais plus offrir des possibilités alléchantes aux populations ; et, d'autre part, la beauté et la variété de la nature, la douceur du climat et d'autres facteurs encore font que l'afflux des étrangers continue à un rythme accéléré.



La montée vers la cathédrale

rait comprendre, ou avec beaucoup de peine seulement, deux paysans de la Campagna Adorna qui causent entre eux ; et certainement un vigneron de la rive droite du Tessin ne pourrait déchiffrer le langage de deux armaillis de Piora : mondes incroyablement différents si l'on songe au peu de distance qui les sépare. Il en résulte la conséquence d'un pays si petit, morcelé de façon invraisemblable, incapable d'une production bien organisée et modernisée ; et le manque d'industries (elles commencent cependant à pousser çà et là) l'exclut des possibilités

Pour toutes ces raisons, le Tessin est en train de traverser une difficile période d'ajustement et d'adaptation aux nouvelles conditions de vie, et il voit surtout son visage se transformer et s'altérer à une vitesse impressionnante.

En oubliant ces considérations générales et abstraites, l'on peut voir un exemple typique de ce que nous venons de dire au Val Maggia, à Peccia : une fresque du XVIII^e siècle, de caractère savoureusement rustique, vient d'être détachée d'une maison destinée à disparaître pour élargir la route et d'être

posée dans la centrale électrique de la toute nouvelle construction ! Ce cas est particulièrement éloquent et amène à réfléchir au fait que sous peu les vallées du Tessin, pauvres en habitants, seront encore plus pauvres en eau bruissante, mais riches au contraire en lacs artificiels, en bassins d'accumulation. Quelques-uns d'entre eux ont cependant réussi à contribuer à la beauté du paysage, par exemple le lac qui vient d'être formé en dessous de Palagnedra dans les Centovalli, une sorte de fiord qui s'insinue parmi les rochers de cette vallée sauvage, y produisant des effets très pittoresques.

* * *

Il fallait dire cela pour mettre en sa juste lumière le grand effort que le Tessin accomplit pour conserver ses monuments artistiques et historiques : les travaux de restauration, de revalorisation de ces monuments témoignent de la noblesse de son passé.

Depuis l'humble oratoire de la vallée, qui conserve des fresques anciennes, jusqu'à la grande église de la ville, du bâtiment romain à la toile baroque, l'œuvre que le Gouvernement (et plus précisément le Département de l'instruction publique, assisté d'une commission spéciale) est en train de développer avec une intensité toujours croissante, est digne d'être signalée et estimée à sa juste valeur. Pour en venir à l'éloquence des chiffres, au cours des cinq dernières années (1953 à 1957), le Tessin a dépensé presque 800 000 francs pour des restaurations, et sur cette grande somme les subventions de la Confédération n'atteignent qu'à peine 75 000 francs.

C'est justement en suivant la trace des monuments de diverses valeurs qui ont été restaurés ces dernières années, en suivant un itinéraire qui montre quelques-uns des résultats de cette œuvre intense de charité patriotique ayant pour but de conserver et de revaloriser un des aspects les plus importants du pays, qu'il est possible d'effectuer un tour rapide du haut Tessin, en s'émerveillant tour à tour devant les beautés de la nature et devant celles de l'art.

* * *

En descendant la large et solennelle Leventine, par exemple, l'œil peut suivre sans interruption la succession des clochers romains, qui ponctuent et rythment la vallée : d'Airolo — qui, au centre des maisons, conserve l'ancien clocher, unique vestige ayant survécu aux incendies qui ont dévoré les maisons de bois — en passant par Quinto avec son joli clocher de calcaire chaud décoré avec une fantaisie ingénue et à côté duquel on a rebâti la grande église du XVII^e siècle lorsque la population exigeait plus d'espace, on arrive à Prato qui, au sommet de sa verte colline en contrefort, arbore le

plus fier, le plus robuste et le plus joli des clochers romains du Tessin. Là aussi, la continue augmentation de la population dans les siècles passés est démontrée par les agrandissements successifs de l'église.

Une des impressions les plus profondes que l'on ressent en descendant la Leventine est certainement causée par la petite église de Calonico : plantée au bord du grand rocher surplombant la vallée peu après Faïdo. D'une blancheur éclatante et comme pelotonnée sur elle-même, on dirait qu'elle se penche craintive pour regarder les villages éparpillés au fond de la vallée ou semés en éventail sur la pente de la montagne. A Mairengo, dans l'église de San Siro, on vient de mettre à la lumière une vaste décoration du XVI^e siècle, due aux peintres Gorla, et qui était jusqu'ici couverte par des restaurations du siècle passé : un joli et savoureux exemple de peinture rustique de la Renaissance.

Après Calonico, on est invité par les villages haut perchés sur la terrasse ensoleillée du versant gauche de la Leventine : Anzonicco, Cavagnago, Sobrio. De là-haut, le regard se porte sur la vallée latérale du Ticinotto, où se trouve le village de Chironico, un des mieux conservés de toute la vallée dans sa physionomie ancienne. Au milieu des maisons de bois, on peut découvrir avec étonnement la double abside d'une blancheur éclatante de l'oratoire de Sant' Ambrogio, qui vient aussi d'être restauré et sur les parois duquel d'ineffables fresques du XIV^e siècle ont fait leur apparition.

En continuant notre voyage, voilà, tout de suite après le saut de la Biaschina, Giornico, qui jette ses ponts hardis sur le fleuve et déploie un caractère qui désormais ne sent plus seulement la montagne, car tout le village est entouré d'une épaisse toile d'araignée de vignobles. Près de la vénérable église paroissiale, on trouve la fameuse église de San Nicolaio, qui offre un exemple des plus remarquables et intacts d'architecture romaine.

* * *

A Biasca, où la Leventine accueille le confluent du Val Blenio, surgit l'ancienne basilique de San Pietro, solidement ancrée sur le rocher. Le restaurateur est maintenant en train de bouleverser tout le bâtiment, du plancher au plafond, mais demain San Pietro di Biasca sera rendu à sa solennelle simplicité primitive et deviendra un des plus jolis monuments romains du Tessin, un des témoignages les plus éloquents de cette œuvre de restauration dont il était question plus en haut.

Les fresques qui tapissent piliers et parois de San Pietro (datant des XIII^e au XVII^e siècles) semblent nous avertir que le Val Blenio est très riche en peintures anciennes.

Les plus riches, nous les trouverons en montant au-dessus de Prugiasco, sur le versant droit de la vallée, dans la petite église solitaire de Negrentino : une grimpe d'une bonne demi-heure est amplement récompensée par la vue splendide que l'on jouit de là-haut (les vignobles de Ponto Valentino, les extrémités de la vallée, plus en bas le village allongé au soleil comme un lézard, les routes qui sillonnent la vallée le long du fleuve, les hameaux et les ravins corrodés du Simano) mais surtout par la jolie architecture de la petite église que nos aïeux bâtirent sur le roc, par les sculptures ingénues de l'abside en calcaire, par les fresques qui tapissent tout l'intérieur et en font un des endroits les plus ravissants de la peinture ancienne tessinoise, par le Christ sévère du XII^e siècle, par les apôtres qui s'alignent à l'intérieur de l'abside, tout près des fresques votives du XV^e siècle et de celles de caractère plus artisanal du siècle suivant. Un endroit vraiment délicieux, ce Negrentino. De là-haut et avec, dans les yeux, ces témoignages de l'ancienne foi et de la beauté, la vallée se révèle déchirée par les travaux en cours ; les montagnes sont transpercées, le fleuve réduit au silence... Le passé et l'avenir se rencontrent ici en un contraste éloquent.

Le Val Blenio, qui prend son origine au très ancien col du Lukmanier, est l'une des vallées les plus comblées d'histoire et de témoignages d'art du Tessin. Sur le fond de la vallée, en face de Dongio, l'oratoire de San Remigio a laissé découvrir, en dessous de la décoration baroque, la romaine primitive. Aujourd'hui, dans cette petite église écartée, les apôtres au visage ascétique du XIII^e siècle regardent avec les yeux grands ouverts les apôtres du XVII^e siècle, gesticulants et emphatiques, peints sur la paroi en face de l'abside : deux mondes qui s'affrontent en un dialogue plein de saveur et d'enseignements...

* * *

Il est étonnant de rencontrer de tels témoignages sur des routes aujourd'hui abandonnées ; mais on est encore plus émerveillé de trouver des preuves aussi considérables d'art dans des vallées fermées et écartées du reste du monde. Ainsi personne, en pénétrant dans le Val Verzasca, sauvage et barré dès son entrée par une dure montée, enfermée entre des montagnes menaçantes, ne songerait y rencontrer, sur les parois d'une église, les couleurs lumineuses et la placide majesté des fresques de l'école de Giotto que l'on peut admirer dans l'église paroissiale de Brione Verzasca. Elles ont été rendues à une lumière plus parfaite et vivante lors des récentes restaurations. Vraiment, on se sent comblé d'étonnement en admirant des peintures aussi splendides dans un endroit si

écarté, entre les pauvres maisons d'un petit village, en ce Val Verzasca où la population s'adonne encore à la vie nomade, qui la porte continuellement de la montagne à la plaine, du pâturage alpestre à la vigne exposée au soleil des collines.

Le Val Maggia, parallèle à la Verzasca, jouit d'un caractère moins sauvage. On y observe l'effet du contact que ses populations ont eu avec le vaste monde, grâce à l'émigration : un ton plus large et riche, une humanité plus ouverte. Le Val Maggia a aussi vu son fleuve (sauvage et perfide comme peu d'autres lors des crues) réduit à un silencieux filet d'eau, ses chutes romantiques disparaître. A Cevio, où la Rovana débouche au milieu de rochers spectaculaires sous lesquels se blottissent les anciens « grotti », l'oratoire de la Madonna del Ponte accueille une des plus exquises décorations baroques de peintures et surtout de stucs (plâtres), qui fait de la petite église une sorte de grotte enchantée, de repaire de fées.

* * *

Si nous abandonnons les vallées, nous trouvons à Locarno la petite église de Santa Maria in Selva (qui fait maintenant partie du cimetière). Elle a été récemment remise en un état plus digne. Les fresques précieuses qui la décorent (un des plus caractéristiques exemples de gothique international de Lombardie) ont retrouvé en partie leur grâce courtoise et raffinée. On est en train de terminer les études et les sondages en vue des travaux de restauration de la vénérable basilique romaine de San Vittore à Muralto. Des siècles durant, elle fut l'église plébéienne de toute la vaste région de Locarno : c'est un très estimable monument auquel les imminents travaux redonneront l'ancienne voix solennelle.

La même découverte a été faite, après des années de travaux attentifs, dans l'église de la Madonna di Ponte à Brissago, à quelques pas de la frontière italienne : un magnifique bâtiment de la Renaissance — le plus considérable peut-être de notre pays — bâti au XVI^e siècle par les architectes Beretta de Brissago et conçu avec une admirable grandeur de lignes et un équilibre parfait des proportions.

* * *

Après nous être arrêtés à ces illustres monuments, nous aimons à revenir aux plus humbles et pathétiques témoignages du passé : comme par exemple les oratoires du XV^e siècle de Ditto et de Curogna, en dessus de Cugnasco, sur la montagne qui domine la plaine de Magadino que les améliorations foncières ont assaini et qui déploie maintenant son exacte géométrie de champs et de prés fertiles dans le réseau quadrillé des routes. Comme c'est souvent le cas, ces

oratoires sont fièrement plantés sur des monticules d'où la vue est charmante. A Ditto, près de l'oratoire, il existe encore un ossuaire rustique où dorment en paix quelques fragments arides de squelettes, témoignage du fait que, dans le temps, ce belvédère aéré était habité avec continuité. L'oratoire surgit sur un rocher escarpé, autour duquel se serrent quelques maisons. Ici aussi la piété des fidèles a habillé les parois de l'oratoire de fresques votives des XV^e au XVII^e siècles. Ici aussi, le restaurateur a assaini les parois humides, découvert, nettoyé et raffermi les fresques ; bref, il a redonné à chaque chose une existence plus digne et plus décorative.

On ne saurait assez dire combien la vue dont on jouit de là-haut est splendide : tout le bassin supérieur du Lac Majeur se déploie sous les yeux (on dirait presque sous les pieds) du visiteur ; les rivages aux maisons serrées se confondent en larges taches rosées se réfléchissant dans l'eau ; le vaste

delta de la Maggia, coupé en deux par le fleuve asservi entre ses digues ; le grandiose et placide voisinage des montagnes, entre lesquelles, vers le sud-est, le lac déguerpit en s'allongeant vers la plaine lombarde que l'on pressent par derrière les montagnes toujours plus basses. On découvre une autre issue vers le midi, entre le Tamaro et le Camoghé ; c'est l'entaille du Ceneri, le col qui unit et divise le Tessin en deux parties appelées justement Sopraceneri et Sotto-ceneri (en dessus et en dessous du Ceneri). En passant par ce col, l'œil, ou mieux l'esprit, court vers le sud. Il songe à la différence de caractère et à la grande richesse des beautés naturelles et artistiques de cette partie du pays. Cette fois-ci, nous nous contenterons d'y penser avec nostalgie, sans y mettre le pied.

Prof. Piero Bianconi, écrivain

(membre de la Commission pour la protection des monuments artistiques et historiques).

Le rôle du tourisme dans l'économie tessinoise

Le recensement de la population de 1950 nous a révélé que la moitié des 82 088 personnes qui exercent une profession au Tessin — 39 998 exactement — étaient occupées dans l'industrie et l'artisanat, 14 783 dans l'agriculture, 12 311 dans les services publics, communications et transports, 8 121 dans le commerce, le reste dans les autres secteurs des activités lucratives.

La branche hôtelière, qui comprend aussi les pensions, les restaurants et les cafés, est comprise dans le chapitre « industrie », alors que, comme il a déjà été proposé, elle devrait plutôt faire partie du « commerce ». Dans l'industrie, elle occupe la troisième place, avec 4 099 employés, précédée seulement par le bâtiment et l'habillement (habits et chaussures) qui en comptent respectivement 10 620 et 5 960. Ces quelques chiffres déjà, enregistrés au 1^{er} décembre, c'est-à-dire pendant la morte saison, sont caractéristiques de l'importance de l'industrie touristique et hôtelière au Tessin. Mais il y en a d'autres encore. La branche hôtelière, justement à cause de son importance, est en effet soumise de temps en temps chez nous à plusieurs « radiographies ». Le hasard veut que, ces jours-ci, viennent de paraître les premières données du recensement fédéral des entreprises de 1955. On sait que ce recensement est effectué vers la fin du mois d'août, en pleine saison touristique. A propos de l'industrie hôtelière au Tessin, il nous apprend que le nombre des entreprises se chiffre à 2 245, et l'effectif des personnes qui y sont employées, à pas moins de 7 773 : 2 561 hommes et 5 212 femmes.

Il est toutefois intéressant de relever que le nombre des entreprises et, en majeure partie aussi, celui des employés, n'ont pas subi de changement remarquable depuis 1929. Le recensement de cette année-là signalait en effet 2 136 entreprises avec 6 257 employés et celui de 1939 : 2 318 entreprises avec 7 733 employés. Ce qui saute tout de suite aux yeux, c'est le grand équilibre entre ce dernier recensement et le tout récent, dont nous avons parlé plus haut. On pourrait donc en déduire que la structure de notre industrie du tourisme et de l'hôtellerie a atteint son apogée et que sa croissance est désormais terminée. Cependant, les données de ces deux ou trois dernières années, c'est-à-dire d'après 1955, nous démontrent précisément que cette industrie est encore en plein développement, dans son aspect structural aussi, bien qu'on ne puisse pas encore connaître la solidité de cette nouvelle structure.

Nous allons cette fois-ci relever les données nécessaires de la statistique annuelle des établissements publics avec logis, soumis à la statistique fédérale du tourisme. En 1955, ils étaient 614, en 1956 nous en trouvons déjà 658 et en 1957 nous arrivons à 683. Encore plus significative est l'augmentation du nombre des lits : entre 1955 et 1957, il s'est accru de plus de 3000, passant de 14 906 à 17 981.

La meilleure manière, cependant, de faire ressortir l'importance de l'industrie hôtelière dans l'ensemble de l'économie d'un pays, c'est sans doute d'illustrer le mouvement touristique par le nombre des arrivées

d'hôtes et plus encore par celui des nuitées. Or donc, c'est justement sur la base de ces éléments que nous pouvons mettre en évidence, avec une grande satisfaction, le fort développement pris par ce mouvement dans notre canton. Mieux qu'en un long discours, la démonstration en est donnée par le tableau suivant :

Année	Arrivées	Nuitées	Occupation des lits en %
1935	229 408	1 265 279	26,5
1940	154 357	980 498	23,8
1945	301 130	1 523 771	39,3
1950	365 512	1 460 720	39,9
1955	549 489	2 313 550	53,8
1956	586 484	2 501 287	52,7
1957	648 684	2 701 261	52,6

Il en ressort que, malgré l'augmentation sensible du nombre des nuitées, le pourcentage moyen de l'occupation des lits a diminué ces dernières années : la cause doit en être recherchée justement dans l'augmentation du nombre des établissements hôteliers, voire tout spécialement des « hôtels garnis ».

Il est notoire, d'autre part, que le phéno-

mène du tourisme populaire a pour conséquence une occupation toujours plus large d'appartements et de chambres privées et des places de camping. Les informations recueillies dans ces dernières années nous fournissent les données suivantes (nombre des nuitées en dehors des établissements publics) : 1953 : 348 501 ; 1954 : 419 674 ; 1955 : 552 128 ; 1956 : 735 333. On ne connaît pas encore les chiffres de 1957 ; ils seront certainement de beaucoup supérieurs. Il est de toute façon facile d'affirmer que le nombre des nuitées en 1957, y compris celui des nuitées en dehors des établissements publics, n'est sûrement pas inférieur à trois millions et demi. Traduit en argent, cela signifie une contribution à l'économie du Tessin d'au moins 150 millions, c'est-à-dire — selon notre estimation forcément approximative — un cinquième à peu près du revenu cantonal global.

L'importance de l'industrie touristique et hôtelière pour notre canton ne pourrait pas en ressortir de façon plus évidente.

Elmo Patocchi,
chef du Bureau cantonal de statistique.

Pages d'histoire tessinoise

Notre pays est une merveille de beautés naturelles, des cimes enneigées du Saint-Gothard aux collines vertes de la plaine, des eaux limpides et miroitantes de nos lacs aux champs fertiles. Au cours des siècles, il eut à franchir et à subir une longue série de contrastes et de souffrances. Il vit souvent ses verts pâturages arrosés de sang ; il vit descendre des sommets abrupts de ses montagnes des bandes étrangères, des Lombards aux Hofenstaufen, aux mercenaires suisses qui combattaient pour les Sforza, pour le roi de France, pour le roi d'Espagne. Sous les évêques de Côme, il fut entraîné dans des guerres intestines ; pendant la guerre décennale entre Côme et Milan, il fut divisé et blessé par la rivalité entre Guelfes et Gibelins.

Ces rivalités réveillèrent la convoitise des cantons d'outre-Alpes, spécialement du canton limitrophe d'Uri qui, sous prétexte de l'interruption du trafic sur la grande voie du Gothard, de rapines et de manque de justice aux foires, en 1331 déjà avait fait sa première incursion, suivie en 1403 de la conquête pure et simple de la vallée de la Léventine, ce qui entraîna la nécessité d'allonger la main jusqu'à Bellinzzone. Mais il ne réalisa son dessein qu'en 1500. En effet, bien qu'il eût soustrait la ville à la domination des Visconti, elle retomba en leurs mains peu de temps après, pour passer ensuite en celles des Sforza, et cela malgré les glorieuses et âpres journées d'Arbedo (1422) et de Giornico (1478). Vers 1500 seulement, les trois cantons primitifs s'emparèrent de la seigneurie de la ville et des vallées de la Riviera et du Blenio.

En 1495, Ludovic le Moro aurait voulu céder le Val Blenio mais seulement parce qu'il voulait obtenir des Confédérés des troupes pour résister aux Français de Louis XII. Les habitants du Blenio, avisés de ce troc, se confièrent spontanément aux Suisses, déjouant ainsi le marché. En 1500, Bellinzzone se donna aussi aux Confédérés tandis que le Moro, trahi, quittait Novare prisonnier de Louis XII. A la suite de la révolte de Bellinzzone contre les Français, ces derniers mirent le siège devant la ville, et comme ils ne réussirent pas à s'en emparer, ils recoururent au blocus. Bellinzzone « cria famine » mais ne céda pas. Et quand les Confédérés descendirent des Alpes, les troupes françaises s'étaient déjà retirées.

Le Val Maggia se souleva à son tour et chassa les Français de la vallée et de Locarno en 1501-03 favorisant ainsi l'avance des Suisses jusqu'à Arona. Grâce à la paix d'Arona, la France céda définitivement Bellinzzone et les trois vallées aux Confédérés.

Ce fut le commencement de la rédition volontaire de tout le reste du Tessin aux Suisses. Les guerres continuelles qui se déroulèrent de 1500 à 1512 furent dirigées par les Suisses et les Tessinois non pas contre le Duché de Milan qui avait cessé d'exister, mais contre la France qui s'en était emparé et de laquelle nos aïeux ne voulaient pas être sujets.

En 1501, les Confédérés invités et aidés par les Gibelins de Lugano et renforcés par les troupes de la Léventine, du Blenio et de Bellinzzone, marchèrent sur Lugano et l'occupèrent. En 1512, les envoyés des Con-

fédérés reçurent à Lugano le serment de fidélité des conseillers et des habitants.

En 1513, la Diète de Baden chargea Uri d'occuper Mendrisio, mais l'occupation ne fut jamais ni totale, ni définitive. Lorsqu'en 1521 se répandit la nouvelle de la descente des Lansquenets (Suisses dissidents accourus au service du Pape Léon X), les habitants de Mendrisio demandèrent aide et protection aux Suisses. A la suite du sac de la belle région effectué par les armées espagnoles et des lansquenets qui étaient arrivés jusqu'à Côme, il fut enjoint à ces derniers de se retirer du territoire suisse. Mendrisio fut ainsi sauvée « in extremis » car, après Marignan et Pavie, où les piques avaient dû s'incliner devant l'artillerie, les Confédérés, accablés par des mécontentes religieuses, adoptèrent la politique qui devait les conduire à la neutralité avec la conservation des frontières acquises à ce moment-là.

Pour résumer, on peut donc affirmer que la libération de nos régions du joug féodal s'est accomplie bien avant que nous ne soyons au pouvoir des Suisses, devantant plutôt en grande partie leur liberté même, et avec des moyens et armes de chez nous, trempés à la grande école de la démocratie lombarde. Nos terres avec leurs communes rustiques des « Vicinanze » (fédérations de communes), depuis l'ouverture du passage du Saint-Gothard, avaient rendu un service de valeur inestimable aux démocraties helvétiques qui étaient en train de naître : celui de médiatrices de la liberté, de proclamatrices des revendications populaires et aussi, dans un autre sens, de gardiennes géniales de l'art dans les ténébreux moments du Moyen âge, ceci grâce aux Corporations des maîtres-ouvriers Comacini.

Il en ressortit donc pour le Tessin la noble mission de médiateur de la démocratie entre les Communes lombardes et les Pays forestiers fondateurs de la Confédération. Cet état de choses avec ses avantages et ses inconvénients bien connus se maintint inaltéré jusqu'à la révolution française et jusqu'aux éclatantes victoires de Napoléon en Italie. Les Tessinois des différents bailliages gouvernés tantôt bien, tantôt mal, restèrent fidèles à la Confédération tout en luttant vaillamment pour sauvegarder leurs anciens privilèges, les libertés personnelles et locales et les juges paysans élus par eux-mêmes. Les vallées de la Léventine, de la Maggia et du Blenio connurent au cours de cette résistance l'époque des martyrs.

La Confédération des douze cantons ne percevait aucune douane sur tout ce qui était importé de Lombardie pour l'usage domestique. Les Tessinois jouissaient en même temps des bonnes conditions économiques des Lombards et de la protection de la neutralité suisse qui leur assurait la tranquillité et la paix dans un temps où les Italiens étaient exposés à toutes sortes de mésaventures, de guerres et d'invasions.

Notre émigration artistique se trouva aussi favorisée par la neutralité d'un pays qui ne portait plus ombrage à personne, tout en se rendant utile à chacun.

Chaque région gardait jalousement ses institutions communales et les dominateurs en général les respectèrent. Ayant adhéré à la Ligue suisse sous réserve de la conser-

vation de leurs statuts et de leurs privilèges, les populations des bailliages participaient pour une part importante au gouvernement. Devant les tentatives des baillis de violer ou d'altérer leurs droits, les sujets recouraient largement et avec énergie aux Syndicats, aux Cantons et même à la Diète, obtenant fréquemment gain de cause.

Cependant, plusieurs baillis furent droites et consciencieux et surent s'attirer la sympathie de nos populations. Ceux qui venaient des villes aristocratiques étaient en général des personnes cultivées qui considéraient leur charge comme une mission et qui l'exerçaient non par lucre mais par tradition familiale.

Pendant la domination suisse, la souveraineté politique sur les terres tessinoises ressortait :

- a) au canton d'Uri pour la vallée de la Léventine ;
- b) aux trois cantons forestiers pour Bellinzzone, la Riviera et le Val Blenio ;
- c) aux douze cantons pour Lugano, Locarno, le Val Maggia et Mendrisio.

Chaque canton souverain envoyait dans chaque bailliage un gouverneur qui restait en charge pendant deux ans, selon un ordre fixé à l'avance et rigoureusement respecté. Le bailli jouissait des pleins pouvoirs en matière politique et judiciaire et formait le tribunal en décidant de lui-même après avoir écouté l'avis de ses officiers supérieurs. Le bailli devait rendre compte de sa conduite à la Diète à l'échéance de son mandat. Il faut honnêtement admettre que cette période de domination ne fut pas des plus heureuses. Les routes étaient très mauvaises ; une infime partie de celles-ci était tout juste carrossable ; les écoles étaient très peu nombreuses et l'agriculture misérable. Dans de telles conditions, il est naturel que notre peuple soit resté pauvre et ignorant, mais avec la grande consolation de vivre en paix et en liberté, en comparaison des autres peuples de Lombardie qui étaient grevés de bien d'autres impositions et infestés par des guerres continuelles.

Ainsi était notre peuple lorsque le tourbillon de la Révolution française se leva. Les bailliages français et allemands de Vaud, Argovie et Thurgovie commencèrent bientôt à bouillonner, secoués par des agitateurs habiles. Il ne se passait au contraire rien parmi les sujets des bailliages italiens. La double léthargie aurait continué si le cri de liberté, franchissant les Alpes, n'avait pas retenti à Milan, sur le lac de Côme et sur le lac Majeur, à la suite des éclatantes victoires de Napoléon. Le désir d'émancipation s'était allumé dans l'âme des jeunes. La *Gazette de Lugano*, et probablement des émissaires secrets de la France et des exilés piémontais contribuèrent à cette œuvre d'incitation. Les relations entre Milan et les bailliages devaient bientôt se compliquer. Napoléon commença à se plaindre de la faveur dont jouissaient les ennemis de la France, de l'asile accordé aux réfugiés autrichiens et de la contrebande de marchandises sur les lacs et le long des frontières. La réunion tenue à Paris en 1797 eut pour but de mettre au point un plan pour « révolutionner la vieille Confédération ». Ochs prit l'en-

gagement de faire éclater l'agitation dans les cantons alémaniques ; La Harpe aurait pensé au canton de Vaud et Bonaparte se chargea du nécessaire dans les bailliages italiens.

Vers la fin de l'année toutefois, les desseins de Napoléon changèrent radicalement et, aux représentants suisses qui avaient été lui rendre hommage à Milan, il déclara que le Directoire de la Cisalpine ne voulait pas se mêler des affaires du bailliage voisin. Entre temps, les représentants des cantons souverains avaient reçu l'ordre d'entraver jusqu'à l'extrême toute tentative d'indépendance. Aux amis impatients de la liberté, il ne restait pas d'autre voie que celle de l'insurrection armée. Les représentants suisses à Lugano organisèrent un service de garde tout le long de la frontière de la Cisalpine en donnant ainsi vie au fameux « Corps des volontaires » qui eut un rôle décisif dans la conservation de Lugano et de tout le Tessin à la Confédération. Plusieurs incidents précipitèrent les événements. A Campione, qui était sujet de l'Etat lombard, fut planté l'arbre de la liberté cisalpine. Le 14 février 1798, les Cisalpins essayèrent d'occuper Lugano et le Grand Hôtel qui était le siège des représentants des cantons souverains : Stockmann, d'Obwald, et Bümman, de Fribourg. Après une fusillade d'une heure, la tentative fut déjouée par la prompt intervention des Volontaires accourus au son des cloches et des tambours. Sitôt après l'évacuation de Lugano par les Cisalpins, la foule des campagnes et des environs accourut. Dans les esprits venait de se réveiller le désir d'un avenir politique meilleur. Les idées de liberté diffusées depuis longtemps commençaient enfin à donner des fruits. Le cri spontané qui demandait l'indépendance s'éleva unanime de la foule exultante. Mais ce cri n'avait pas la même signification pour tout le monde : quelques-uns, peu nombreux, voulaient l'union avec la Cisalpine, les autres, bien plus nombreux, avec la Suisse. Tous se mirent en marche dans la direction de la résidence des représentants helvétiques en demandant à haute voix l'indépendance. Ils plantèrent sur la place l'arbre de la liberté avec le chapeau de Tell.

La renonciation aux prétentions de Bâle sur le Tessin, très généreuse et fort opportune, suivie à peu d'intervalle par celle de Zurich et d'autres cantons encore, contribua à renforcer énormément le parti de l'indépendance. Mais les Cisalpins ne se déclarèrent pas vaincus et débarquèrent à Mélide en s'adonnant au pillage et tuant un frère du commandant Pocobelli. Les Volontaires décidèrent alors une attaque en force contre le repaire des Cisalpins, à Bissonne. La résistance fut vite vaincue et les Patriotes s'enfuirent en laissant aux mains des vainqueurs des armes et une trentaine de prisonniers. A Mendrisio aussi l'arbre de la liberté avait été planté le 25 février et l'on avait proclamé l'annexion à la Suisse. Mais les Patriotes chassés de Bissonne firent leur entrée à Mendrisio le matin du 21 février et substituèrent le chapeau de la Cisalpine à celui de Tell ; et, sur la même place où peu de jours avant avait été émis le vœu opposé, ils firent jurer au peuple l'adhésion à la Cisalpine. Le 15 avril, les communes de Mendrisio et

Balerna s'adressèrent au général français Brune qui était en garnison en Lombardie, lui exposèrent les faits dont nous venons de parler et demandèrent d'être annexés à la Suisse. On leur répondit « de ne pas en venir à l'acte solennel de l'annexion demandée sans le consentement du Directoire de Paris » auquel la requête aurait été présentée. Mais la « protection » imposée par le général français Chevalier sur les bailliages suisses engagea les communes du Mendrisiotto à organiser une nouvelle réunion qui, cependant, ne put avoir lieu à la suite de la défense imposée par le même général. Les députés des communes du Mendrisiotto, convoqués les 24 et 26 avril à Balerna et à Mendrisio, confirmèrent alors la décision de s'unir à la Suisse et d'adresser une pétition au Directoire helvétique et aux autorités françaises en leur communiquant le vœu du peuple. Ayant enfin obtenu la faculté de procéder à une votation générale, le peuple se déclara à l'unanimité pour la République helvétique, le 6 juin 1798.

Ce fut donc la résistance du peuple tessinois qui conserva le Tessin à la Suisse. Il se tint fidèle à la Suisse de sa propre volonté et par sa propre action, même dans les moments les plus critiques. Dans cet ordre d'idées se justifie donc l'aide que la Confédération offre maintenant au Tessin et l'effort de nos autorités pour l'obtenir, pour défendre son italianité.

Il est aussi prouvé qu'en nous il n'y eut jamais de conflits causés par le fait d'être en même temps Suisses de nationalité et Italiens de culture.

Et c'est ainsi qu'à travers des événements fastes ou néfastes, le Tessin sut se maintenir suisse. Sachons le conserver ainsi : race italienne dans la Confédération pour le bien de l'une et de l'autre.

Michel Bianchi,
instituteur, caissier de la Caisse de Ligornetto.

Extraits des délibérations

de la séance du Conseil d'administration de l'Union, du 26 mars 1958

Réuni en séance ordinaire de printemps sous la présidence de M. le conseiller national G. Eugster, Dr en méd. vét., le Conseil d'administration de l'Union a délibéré sur les objets suivants :

1. Les Caisses nouvellement fondées de *Intragna* et *Maroggia* sont admises au sein de l'Union suisse. Ces deux premières fondations intervenues en 1958 portent à 1042 l'effectif des Caisses affiliées.
2. Des demandes de crédit en provenance de diverses Caisses fédérées sont accordées pour une somme globale de trois cent vingt mille francs.
3. Grâce à la ponctualité exemplaire des caissiers, M. le directeur Egger est déjà à même de proclamer les résultats des

comptes annuels de l'ensemble des Caisses affiliées. Le Conseil d'administration prend note avec une réelle satisfaction des nouveaux succès remportés par le mouvement et exprime sa gratitude aux collaborateurs des Caisses ainsi qu'à ceux de l'Union.

4. M. le directeur Schwager commente l'activité de la Caisse centrale au cours du premier trimestre de l'année ainsi que l'évolution sur le marché de l'argent et des capitaux. Le rapport présenté rencontre l'approbation de l'assemblée

qui prend acte notamment de la détente sensible enregistrée sur le marché monétaire au cours des premiers mois de l'année.

5. Présenté par la direction, le programme général concernant le déroulement du prochain Congrès annuel de Lugano est accepté. Les organes de l'Union invitent les Caisses à participer nombreuses à cette importante manifestation afin de témoigner leur sympathie à la jeune mais combien active Fédération tessinoise.

Les assises annuelles de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen

La Caisse Raiffeisen est le lieu qui réunit dans son cercle tous les habitants, toutes les activités, tous les intérêts du village. Elle veille, elle se penche sans but lucratif personnel sur toutes les vraies valeurs de la vie, le bonheur et la prospérité de nos familles.

Cette pensée extraite du rapport présidentiel fut bien le leitmotiv des différents orateurs qui ont proclamé le programme raiffeiseniste à l'occasion des assises annuelles — tenues le samedi 8 mars, à 15 heures, à Veyriez — de la Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel.

Veyriez, vigie du canton au pied du Salève, a bien fait les choses pour réserver une chaleureuse réception à la bonne centaine de délégués représentant trente et une des trente-cinq Caisses locales du canton. Possédant depuis vingt-trois ans son propre et florissant établissement d'épargne et de crédit, la commune de Veyriez s'épanouit tout naturellement dans une ambiance de collaboration et d'entraide à l'image de l'idéal raiffeiseniste. Ce caractère du mutualisme ne pouvait que se refléter sur la chaleur de l'accueil dont bénéficièrent les participants.

Parmi les personnalités présentes, nous avons noté Me Marcel Girardin, secrétaire général du Département de l'intérieur et de l'agriculture, MM. Antonin Chavaz, maire de Veyriez, Georges Mermier, président de la Chambre genevoise d'agriculture, Berguer, député, Schmid, adjoint à la direction du Registre foncier, Pisteur, président de la Caisse locale, Baudi et Ador, délégués du Cercle des agriculteurs, de nombreux maires, adjoints et conseillers municipaux des communes rurales et deux délégués de l'Union suisse de Saint-Gall.

Passant à l'ordre du jour après les souhaits de bienvenue d'usage et après la lecture, par son auteur, M. Marius Constantin (Collex-Bossy), d'un procès-verbal imagé et explicite de la dernière assemblée, le distingué président, M. Edmond Ramu (Dardagny), présente un rapport d'activité d'une

haute valeur morale et sociale. Il relate les faits saillants de l'année 1957, tant dans le domaine du crédit rural que dans celui des problèmes économiques, puis proclame les succès particuliers des Caisses genevoises et fait ressortir l'action bienfaisante du mouvement tout entier dans l'économie nationale. Et l'orateur de conclure par cette note pleine d'un sain et courageux optimisme chrétien :

« En l'année qui commence, face aux nuages politiques que presse et radio accumulent journellement dans le ciel de nos préoccupations, opposons l'expérience de la vie paysanne. La créature n'est rien en face de son créateur. Si les orages de la vie éclatent dans nos foyers, regardons au-delà des nuages. N'oublions jamais les privilèges vécus par notre génération dans notre bon et beau pays, alors que tant de douleurs et de ruines s'accumulent de toute part. Face au Dieu tout puissant, dans un viril effort de conscience et de foi, mettons en pratique la belle et immortelle devise des vigneronns veveysans : « Ora et Labora », prie et travaille ».

Voici le tableau des principaux chiffres proclamés :

	31.12.57	Augmentation
Nombre de Caisses	35	
Effectif des membres	2 271	53
Effectif des sociétaires	5 945	67
Dépôts d'épargne	14 471 314,—	1 529 151,—
Prêts hypothécaires	14 027 870,—	1 012 000,—
Somme globale des bilans	27 592 880,—	2 138 590,—
Roulement d'affaires	77 581 166,—	10 026 220,—
Fonds de réserve	1 065 077,—	106 993,—

Le rapport du trésorier, M. Jules Mévaud (Jussy), et celui du vérificateur de la Caisse de Bernex, M. Louis Cruz, font ressortir l'excellente posture et la bonne tenue de la caisse du ménage interne de la Fédération.

Après avoir excusé l'absence de M. le conseiller d'Etat Duchemin, Me Marcel Girardin, secrétaire général, se plaît à rappeler les relations étroites fondées sur l'estime et la confiance réciproques entre le Dépar-

tement de l'intérieur et de l'agriculture et l'ensemble des Caisses Raiffeisen genevoises. Leur bel essor raffermi la structure des communes rurales. Dans un rapide tour d'horizon, il compare cependant le développement spectaculaire du revenu de l'industrie et du commerce du canton au revenu total de l'agriculture qui marque une sensible diminution. C'est l'occasion de relever les services des Caisses de crédit mutuel qui mettent les fonds utiles à disposition de l'agriculture. Me Girardin relève enfin les services que la Fédération rend au Département en assumant bénévolement certaines tâches délicates.

Le délégué de l'Union, M. G. Froidevaux, apporte le message des organes de la direction centrale de l'Union suisse de Saint-Gall, message contenant des félicitations, des vœux et des encouragements à l'adresse des militants raiffeisenistes genevois. Il entretient spécialement l'assistance de la situation économique du moment et du marché de l'argent. Si un pessimisme n'est pas de mise, il faut néanmoins s'attendre à aller au-devant de périodes moins florissantes. Les dirigeants responsables se doivent d'être documentés sur ces questions pour y adapter l'administration des Caisses. En mettant l'argent au service des communautés villageoises, ils humanisent son usage.

M. Bucheler, secrétaire de l'Union, brosse un tableau de la situation des Caisses genevoises, émet des considérations générales résultant des révisions qu'il a personnellement effectuées. Après avoir commenté les brillants résultats obtenus, il lance un appel au désendettement et à l'épargne. Les amortissements versés au titre du désendettement constituent une véritable épargne dont les montants reprennent à nouveau place dans le circuit financier pour rendre de nouveaux services.

M. Schmid, adjoint à la direction du Registre foncier, fait un exposé de la modernisation des méthodes entreprises par ce service. Il s'agit d'une adaptation conforme à des expériences pratiques amenant une transformation presque complète des procédés anciennement en vigueur. Le bureau du Registre foncier du canton se met tout au service du crédit mutuel et facilite sa tâche par un excellent esprit de compréhension et de collaboration.

D'aimables paroles accompagnées d'encouragements sont encore prononcées par MM. Ernest Pisteur, président de la Caisse de Veyriez, Antonin Chavaz, maire de la commune et Georges Mermier, au nom de la Chambre genevoise d'agriculture.

Manifestation d'union et de solidarité, cette assemblée a témoigné du dynamisme croissant des Caisses de crédit mutuel du canton de Genève et de leur participation active à l'économie rurale. Fx.

Cours d'instruction dans la Fédération jurassienne

Il est assez facile de fonder des Caisses; ce qui est difficile, c'est de les bien administrer et de maintenir toujours à leur base les principes qui sont leur raison d'être.

S'inspirant de ce précieux enseignement que le père Raiffeisen donnait déjà en 1887, et bien consciente de sa tâche éducative, la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen a organisé une série de cours régionaux d'instruction à l'intention des organes responsables et plus particulièrement des présidents des deux Conseils et des caissiers. Il s'agissait de stimuler la vie, l'enthousiasme et l'initiative de chaque section et d'étudier plus spécialement sur le plan cantonal les problèmes posés par l'évolution de la conjoncture.

La tâche primordiale de la Fédération cantonale ou régionale est de veiller au progrès économique et moral de nos populations rurales par le développement des Caisses de crédit mutuel. L'organisation périodique de cours d'administration doit, en effet, assurer la bonne marche de ces institutions, leur permettre la conservation de l'esprit chrétien des fondateurs, la fidélité à la doctrine sur laquelle elles reposent.

D'autre part, l'évolution économique et financière de l'époque met toujours plus en évidence l'importance et la nécessité des Caisses locales d'épargne et de crédit. Pour remplir parfaitement leur mission, ces institutions rurales d'entraide et d'autofinancement se doivent de présenter une organisation interne perfectionnée au plus haut degré possible.

Le cycle des quatre cours régionaux a été inauguré le mercredi 12 mars à Soyhières, journée à laquelle ont pris part 40 délégués représentant les 17 Caisses des environs de Delémont, et continué le lendemain, à Buix, pour les 21 Caisses de l'Ajoie représentées par 59 délégués. Ce cycle se continuera en octobre prochain par les journées prévues à Renan pour les Caisses du sud du Jura et à Saint-Brais pour les Caisses du centre et des Franches-Montagnes.

Les journées de Soyhières et de Buix ont connu un succès égal: pas la moindre défaillance, mais une ambiance continue de travail sérieux et d'application; partout le même esprit constructif, le même désir de progrès et de perfectionnement à la grande satisfaction des organisateurs et pour l'édification des instructeurs.

Dans son exposé d'ouverture, le président de la Fédération, *M. Sylvain Michel*, député à Courtedoux, fait ressortir l'importance des cours et la nécessité de la spécialisation. Il présente l'ordonnance des travaux qui seront mis en chantier et donne des conseils d'ordre pratique pour la réussite de la journée d'étude. Les entretiens et les échanges

de vue doivent enrichir les participants dans un véritable bain raiffeiseniste.

Puis tour à tour, les moniteurs présentent les problèmes choisis selon le programme suivant :

1. *L'idée raiffeiseniste*, idée de solidarité. Les principes fondamentaux. Le succès assuré par la fidélité à la charte des pionniers.
2. *Le caissier, âme de la Caisse*: sa mission, ses relations avec les sociétaires, déposants et emprunteurs. Questions auxiliaires d'organisation interne.
3. *La formation des élites* par la vulgarisation de l'idée raiffeiseniste. Education coopérative, dynamisme, propagande, presse.
4. *Octroi et gérance des prêts et crédits*. Initiative et prudence, technique de l'examen des demandes de crédit, garanties statutaires et bonne gérance.
5. *Le Comité de direction*: ses tâches d'administration.
Le Conseil de surveillance: sa mission d'organe légal de contrôle.
6. Question d'ordre pratique touchant l'*Office des poursuites* et le *Registre du commerce*.

Les objets sous chiffres 1, 3 et 5 ont été présentés par *M. Géo Froidevaux*, ceux sous chiffres 2 et 4 par *M. Roland Séchaud*, tous deux réviseurs de l'Union, tandis que le dernier, chiffre 6, fut traité de main de maître par le praticien qu'est *Me Laurent Aubry*, avocat, préposé à l'Office des poursuites et au Registre du commerce à Saignelégier.

L'essentiel de la matière Raiffeisen fut ainsi mis en chantier de façon à susciter un débat utile qui ne manqua pas de se produire. Il s'ensuivit, en effet, après chaque exposé, une captivante et large discussion qui rendit les enseignements vivants. Cette étude en commun ne fut pas la moins profitable. Elle est la démonstration de la faculté d'adaptation de nos militants aux tâches nouvelles nées des nécessités de l'heure et de leur indéniable aptitude à gérer eux-mêmes, démocratiquement, les intérêts financiers de nos communautés villageoises autonomes.

Dans cette foire aux idées, les moniteurs mirent au point les questions soulevées qui font l'objet des préoccupations journalières des responsables: qualité et perte du sociétariat, prêts aux seuls sociétaires, le carnet et le titre au porteur, engagement de bétail, réserve de propriété, le crédit de construction, titres hypothécaires remboursés, secret bancaire, propagande, abonnement de tous

les sociétaires au *Message Raiffeisen*, conservation des archives, octroi de crédits aux sociétés, etc., etc...

L'attention soutenue des participants et la part active qu'ils ont prise aux débats ont fait ressortir la bienfaisance de telles journées d'étude. Celles-ci complètent d'excellente façon l'instruction particulière donnée sur place, dans chaque Caisse, en cours de revision. Ici, les problèmes sont traités sous toutes leurs faces. Des opinions diverses surgissent, s'entrechoquent, des horizons s'ouvrent. Les expériences des uns profitent aux autres. C'est la véritable coopérative scolaire, la coopérative agissante dans le domaine de la formation générale sous la conduite d'experts qualifiés qui garantissent l'interprétation orthodoxe de la doctrine des pionniers en vue d'une sage gestion des affaires. Cette culture d'esprit acquise par un enseignement communautaire ne peut être que le sûr garant de l'unité d'action et de pensée du mouvement Raiffeisen suisse. Les résultats pratiques correspondront certainement aux efforts généreux fournis.

Fx.

IN MEMORIAM

† Marcel Perrenoud

Les Petits-Ponts (Neuchâtel)

C'est avec un vif regret et un profond chagrin que, le lundi 24 mars, nous rendions les derniers devoirs au crématore de Baden à *M. Marcel Perrenoud*, fondateur de la Caisse de crédit mutuel de Brot-Plamboz.

De 1937 à 1956, il en fut le dévoué caissier jusqu'au jour où, par suite de la maladie, il dut se rendre chez ses enfants à Wettingen.

M. Perrenoud était un raiffeiseniste convaincu. Il avait compris toute la valeur de cette institution et il sut mettre ses talents au service de cet idéal. L'accomplissement de sa mission lui procura les plus grandes satisfactions de son existence.

Il fut un pionnier dans toute l'acception du terme. Membre du comité de la Coopérative de cautionnement de l'Union de Saint-Gall, il a travaillé avec un dévouement inlassable au service de la cause du mutualisme rural, et lui a donné le meilleur de lui-même.

Il plaçait haut l'idéal de nos institutions d'épargne et de crédit. D'un jugement sain, de nature droite, bienveillant mais ferme, il fut toujours le défenseur des faibles et des opprimés. Conscientieux dans toute la force du terme, il se chargeait des besognes les plus ingrates, ne craignait nullement la critique lorsqu'il savait que sa cause était juste. Avec sa fidèle compagne, qu'il avait su animer de son propre enthousiasme, il parta-

geait le labeur de tous les jours avec ses joies et ses soucis.

Mais hélas, depuis quelques années, la maladie faisait son œuvre et quoiqu'ayant lutté de toutes ses forces, il fut finalement terrassé. Mais il laisse derrière lui un sillage profond d'estime et d'amitié, et ses collaborateurs profiteront longtemps encore du rayonnement de son exemple.

A. R.

* * *

En *M. Marcel Perrenoud*

le mouvement Raiffeisen suisse perd un serviteur fidèle dans toute l'acception du terme, son activité de militant coopérateur ayant bien débordé du cadre de sa Caisse locale.

En effet, dès la fondation de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, en 1938, il remplit la fonction de secrétaire-caissier, puis celle de caissier au comité cantonal, poste qu'il n'abandonna qu'en 1956 pour raison de santé.

En reconnaissance de ses mérites, il fut nommé membre de l'organe de contrôle de la Coopérative de cautionnement de l'Union, nouvellement constituée en 1942, et, en 1945, il fut appelé par l'assemblée générale au sein du Conseil d'administration de ce même organisme. Sa santé le contraignit à donner sa démission de ce poste à l'assemblée du 5 mai 1957, à l'occasion du Congrès de Berne.

La Direction de l'Union, les organes dirigeants de la Coopérative de cautionnement, le comité de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen et la rédaction du *Messager Raiffeisen* rendent hommage à l'active contribution apportée par M. Marcel Perrenoud au mouvement Raiffeisen tout entier. Ils présentent à son épouse et à sa famille l'expression de leur sympathie émue et leurs sincères condoléances.

† Aimable Vermot

Le Cerneux-Péquignot (Neuchâtel)

Le 18 mars, au matin, nous apprenions que, pris de malaise à son réveil, M. Aimable Vermot avait aussitôt perdu connaissance et que son état inspirait de vives inquiétudes; on espérait malgré tout que la robuste constitution du malade aurait raison du mal sournois, mais malheureusement M. Vermot rendait le dernier soupir dans la soirée sans avoir repris connaissance.

Le défunt, âgé de 68 ans, eut une grande activité dans sa commune qu'il aimait. En 1921, il entra au Conseil communal et de 1930 à 1952 il en assumait sans interruption la présidence.

Il fut également membre fondateur de la Caisse de crédit mutuel de la localité en 1942; la confiance de la population lui fut

une nouvelle fois témoignée et il accepta la grande responsabilité de conduire les premiers pas de cette importante œuvre locale comme président du Comité de direction; là non plus, il ne ménagera ni son temps ni ses conseils pleins de clairvoyance, de compréhension; ses avis très impartiaux étaient très écoutés. Ce départ si imprévu nous consterne et laissera un gros vide au sein de notre société. M. le révérend curé Veillard, président du Conseil de surveillance, au cours de l'office religieux des funérailles de M. Vermot, qui eurent lieu le 21 mars, a relevé le dévouement désintéressé du défunt malgré sa nombreuse famille, ses occupations, son éloignement du village. Que ceux

qui évitent les responsabilités prennent exemple sur le disparu et comprennent qu'il n'est pas chrétien de vouloir toujours se dérober à certaines charges publiques. M. Cuenot, président du Conseil communal, a également relevé, dans un suprême adieu à son ancien collègue, le pionnier fervent qu'avait été notre président pour le raiffeisenisme au village.

Quoiqu'il n'en laissait rien paraître, M. A. Vermot avait été très affecté par la mort de son épouse, il y a trois ans; notre village perd un excellent citoyen dévoué à la cause publique et notre Caisse, non seulement un dévoué président, mais aussi un excellent ami et collègue.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées générales ordinaires

Orsonnens (Fribourg)

Le dimanche 2 mars, la Caisse de crédit mutuel d'Orsonnens a tenu sa 30^e assemblée générale, qui accusait une bonne participation malgré le froid.

En ouvrant la séance, le président, *M. G. Berset*, salua la présence du délégué de l'Union centrale, *M. Froidevaux*, auquel le comité avait fait appel pour marquer ce trentième anniversaire. Le président retraça l'action bienfaisante de l'Union pour les Caisses.

L'assemblée approuva le procès-verbal rédigé avec beaucoup de soin par *M. Pie Chanmartin*, secrétaire.

Dans son rapport, le président du Comité de direction fit d'abord un tour d'horizon sur la situation générale en Europe et dans notre pays. Il retraça aussi la situation de l'agriculture.

Pour notre Caisse, l'effectif des membres se maintient à 82. Depuis la précédente assemblée, nous avons eu à déplorer le décès de trois membres fondateurs, soit MM. Antoine Chassot, membre du Conseil de surveillance et ancien syndic d'Orsonnens, Jules Defferard, vice-président du Comité de direction et ancien syndic de Chavannes, Pierre Page, ancien officier d'état civil, et de M. Louis Dubey, vice-président du Conseil de surveillance et vice-président du Conseil communal de Chavannes. Tous furent très dévoués au service de notre Caisse. L'assemblée se leva pour honorer la mémoire de ces défunts.

La Caisse continue sa marche ascendante. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons pu satisfaire toutes les demandes de crédit et avons toujours disposé

d'une liquidité normale. En 1957, les taux sont restés inchangés, mais dès le 1^{er} janvier 1958, tous, tant créanciers que débiteurs, ont été augmentés de 1/2 %.

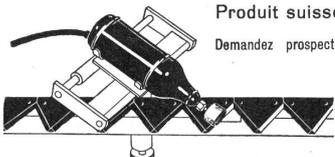
Dans un rapport très fouillé, le caissier, *M. Max Gremaud*, commenta avec soin les différents postes des comptes et du bilan. Ce dernier atteint 816 400 francs, tandis que le roulement a été de 991 000 fr. environ. Un modeste bénéfice de 2134 francs porte les réserves à 38 135 francs. Les fonds confiés à notre Caisse sont en augmentation. Les débiteurs paient ponctuellement leurs intérêts.

Dans son rapport, le président du Conseil de surveillance, *M. Phillot*, releva la bonne tenue de la comptabilité et de la caisse, puis la bonne gestion

Nouveau !

Atout AG
Burgdorf
Telephon 034 2 20 33
Maschinen und Apparate

L'aigiseur - Atout avec guidage donne un meilleur aiguisage
Produit suisse
Demandez prospectus gratuit



Pour guérir les engelures, gerçures et crevasses aux mains, utilisez la

Pommade Valésia

Pots à fr. 1.50, 2.50 et 4.50, dans toutes les pharmacies et drogueries.
LABOR VALESIA, WEINFELDEN

Roues de Brouettes

avec pneu, pneu plein ou cercle en fer.

FRITZ BÖGLI
Langenthal 31
Tél. (063) 2 14 02

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

des affaires. Il proposa l'approbation de ces comptes, ce que l'assemblée fit à l'unanimité.

MM. Léon Chassot, du Comité de direction, Philot, président, et André Berset, membre du Conseil de surveillance, furent confirmés dans leurs fonctions. Il fallait en outre combler les vides laissés par les décès. M. Joseph Chassot, officier d'état civil, a été nommé membre du Comité de direction. M. Louis Page, ancien président du Comité de direction, fera partie du Conseil de surveillance, de même que M. Albert Defferard.

Pendant que les membres trinquaient le verre d'amitié offert par la Caisse, ils écoutèrent avec beaucoup d'attention l'exposé si captivant de M. Froidevaux. Celui-ci apporta tout d'abord le salut de l'Union et dit tout son plaisir d'être avec nous. Il releva la bonne marche de notre Caisse puis définit avec beaucoup de clarté le rôle des Caisses Raiffeisen.

La Caisse doit parfaire l'équipement de la commune. Son rôle est d'ordre financier, certes, mais aussi social, économique, intellectuel, culturel et religieux. Elle est là pour faire fructifier l'épargne et pour permettre un crédit rationnel qui ne charge pas.

Le conférencier exposa aussi le problème du marché de l'argent et des taux d'intérêts. Contrairement à ce qu'on croit souvent, cette augmentation des taux ne provient pas de ce qu'on aurait fait des placements considérables de capitaux à l'étranger, mais des excédents d'importations sur les exportations, des salaires qui sortent du pays par les ouvriers étrangers, du genre de vie de notre peuple qui achète beaucoup, et d'autres facteurs.

C'est aussi avec plaisir qu'on entendit ensuite M. le curé Tinguely. Il faut savoir utiliser l'argent pour bien ordonner les choses matérielles, dit-il. Il faut apprendre aux jeunes quelle est la valeur de l'argent pour qu'ils sachent épargner et penser à leur avenir.

Une brève discussion permit encore à M. Froidevaux de préciser certains points sur le marché de l'argent ou sur les bienfaits de nos Caisses.

En remerciant tout particulièrement le délégué de l'Union, M. le curé, le caissier, les comités et tous les sociétaires et épargnants, le président put clôturer cette belle et fructueuse assemblée.

Y.

Saxon (Valais)

Le mardi soir 4 février, plus d'une centaine de membres se réunissaient à la salle du Cinéma Rex pour l'assemblée jubilaire de ses 30 ans d'existence.

M. Delaloye, dévoué président du Comité de direction, marque l'ouverture de la séance en saluant M. Froidevaux, fondé de pouvoir de l'Union suisse, ainsi que M. Zufferey, président valaisan des Caisses Raiffeisen.

M. Alphonse Vernay donne lecture du protocole de la dernière assemblée qui est adopté.

Les comptes pour l'exercice 1957 sont portés à la connaissance de l'assemblée par M. Robert Felley, caissier depuis 27 ans déjà. Ceux-ci accusent un bénéfice annuel dépassant 5000 francs. Le fonds de réserve s'élève à 77 250 francs et le total des valeurs engagées est de 1 350 000 francs.

Ces comptes, présentés avec la conscience la plus délicate, sont acceptés à l'unanimité et le caissier s'en trouve fort félicité.

M. Louis Mottier, président du Comité de surveillance, retrace l'activité de ce comité plein de zèle qui étudie chaque cas en particulier avant de se prononcer.

A l'issue de la partie administrative, la parole est donnée à M. Froidevaux qui apporte le message de

bienvenue et de cordialité de Saint-Gall. Il exprime également toute la joie profonde qu'il éprouve à fraterniser pour une soirée avec une population pleine de vie et d'allant. En cette journée jubilaire, il fait le point, tel un navire en mer, afin de savoir de façon précise où se trouvent les affaires, de rectifier si certaines erreurs auraient pu se commettre et de marcher d'un pas ferme vers l'avenir. En termes vivants et quelque peu poétiques, il fait ressortir que la Caisse Raiffeisen est par excellence la banque du village car l'argent du village, dit-il, doit rester dans le village. Si l'action de cette Caisse est directement matérielle, elle est aussi d'ordre spirituel et moral car elle met l'argent à sa juste place, dans son juste milieu. Bien que l'argent ne soit pas le but primordial de la vie, il est un moyen et sert une bonne cause, la cause paysanne. Toutes les réserves accumulées par les Caisses Raiffeisen sont le fruit de petites monnaies provenant de beaucoup de bonnes volontés étroitement unies dans un même idéal.

Vivement applaudi, M. Froidevaux cède la parole à M. Zufferey, notre bon père valaisan, qui connaît toutes les difficultés agraires, étant lui-même intimement uni à la terre. En termes éloquentes et évocateurs, il explique toute la portée des Caisses Raiffeisen et les nombreux services qu'elles rendent à leurs membres.

Si la Caisse de Saxon est aujourd'hui âgée de trente ans, elle eut, comme toutes choses, ses débuts.

Le 25 février 1928, elle vit le jour, entourée de 25 membres. Son premier Comité était composé de 3 membres pour le Comité de direction : MM. Louis Delaloye, Joseph Rosset, Alphonse Vernay, et 3 pour le Comité de surveillance : MM. Maurice Guigoz, Emile Felley, Louis Oberson, tous trois décédés.

Dès les débuts, cette société ne fit pas exception à la règle générale et connut bien des difficultés. Cinq banques étaient déjà établies au village et cette sixième paraissait la malvenue. Malgré la méfiance des gens contre toute nouvelle initiative, le noyau s'agrandit peu à peu et compte actuellement cent cinquante membres. Si ce nombre est déjà conséquent, il devrait être bien supérieur, vu la population du village.

Pour clôturer cette belle soirée, trois membres du Comité reçurent une distinction spéciale. En effet, MM. Delaloye, Rosset et Vernay sont en fonction depuis la fondation de la Caisse et fêtent cette année leurs trente ans de service à la cause Raiffeisen. Le siège central de Saint-Gall leur offrit un magnifique plateau-souvenir dédié. La Caisse de Saxon ne les laissa pas non plus dans l'oubli et leur décerna un beau service à liqueur accompagné de toutes les félicitations et remerciements pour leur dévouement.

Afin de marquer spécialement ses trente ans de vie, la Caisse de Saxon offrit à chaque membre le verre d'amitié accompagné d'une succulente collation pendant laquelle tous les membres fraternisèrent dans une agréable ambiance.

G.

Charrat (Valais)

Le samedi soir 1^{er} février trouvait la grande famille raiffeiseniste de Charrat réunie à la salle communale.

En ouvrant l'assemblée, M. Maurice Besson, président, après les souhaits de bienvenue, eut le plaisir de saluer M. Zufferey, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand, venu de Chippis pour rehausser nos assises annuelles. Après avoir rappelé la mémoire de deux membres qui nous ont quittés pour un monde meilleur, le président retrace très succinctement l'activité de la Caisse

dans notre communauté charrataine. Celle-ci, avec le concours d'heureuses circonstances, a vu son bilan augmenter de 60 000 francs, tandis que le bénéfice restait normal malgré des taux créanciers plus élevés. La réadaptation des taux débiteurs fera l'objet d'une étude approfondie afin de sauvegarder l'intérêt de toutes les parties en cause. Il rendit un hommage particulier à notre caissier, M. Louis Lonfat, pour toute l'ardeur et la discipline qu'il porte à sa délicate fonction. L'Union suisse lui a adressé de flatteuses félicitations. Il est heureux de constater que la liquidité est assez forte et à même de donner satisfaction aux exigences normales.

Dans son exposé, M. Louis Lonfat, après la lecture des comptes commentés en détail, s'empresse de féliciter les débiteurs qui ont eu conscience, à la date indiquée, de s'acquitter de leur premier devoir et de correspondre ainsi à la confiance qui leur a été accordée au moment où nos organes responsables ont répondu affirmativement à leur demande d'emprunt. Notre caissier conclut en constatant que la population de Charrat perd de moins en moins de temps pour aller dans d'autres localités régler ses opérations financières.

Signalons en quelques mots le rapport du Conseil de surveillance, par la bouche de son président, M. Etienne Lonfat : Fidèle à notre slogan : l'argent du village au village, il est juste d'ajouter que sans ces petits établissements bancaires que sont dans les villages les Caisses Raiffeisen, depuis de nombreuses années des centaines de milliers de francs seraient restés stériles ou auraient été utilisés sans profits notables. M. Lonfat tient à faire revivre la belle journée du 25 avril 1957, marquée d'une pierre blanche dans les annales de notre Caisse, puisqu'elle eut la joie et le privilège d'accueillir les délégués du Valais romand, au nombre de 270, pour leur assemblée annuelle. Il eut un mot de remerciement pour la Municipalité qui, à cette occasion, offrit le vin d'honneur.

Un petit nuage dans notre ciel serain lors des nominations statutaires. M. Maurice Besson, président du Comité de direction donnait sa démission. Cet infatigable pionnier a passé 30 ans au sein du Comité de direction et en a assumé la présidence pendant 15 ans. Il mérite la reconnaissance de tous les membres de la Caisse. Que Dieu lui prête longue vie afin qu'il puisse faire profiter encore longtemps notre établissement de ses conseils et de son appui.

Il fut remplacé dans cette fonction par M. Maurice Lonfat, jusqu'à ce jour vice-président du dit comité.

M. Zufferey fut brillant dans son exposé. Il rapela le rôle primordial des Caisses locales, devant s'adapter avant tout aux nécessités de notre population rurale. Tout l'auditoire fut conquis par les paroles de cet homme de bon sens, terrien dans l'âme. En termes précis et pratiques, il mit en garde les organes responsables dans la fixation des taux et surtout la paysannerie tout entière contre ce snobisme dans la mécanisation agricole qui est une source inévitable de charges financières très lourdes, pour autant qu'elle n'est pas adaptée au genre et aux besoins de l'exploitation.

En bref, une soirée hautement enrichissante pour tous ceux qui ont à cœur le développement de nos organisations rurales afin qu'elles soient profitables, dans la juste mesure, à notre bien-être temporel et partant à une vie spirituelle plus intense.

By.

Isérables (Valais)

Jeudi soir 13 février, un nombreux public se pressait à la grande salle du Cercle pour l'assemblée générale ordinaire de la Caisse de crédit mutuel.

L'assemblée, présidée par *M. Urbain Crettenand*, s'ouvre à 20 heures par une courte prière pour nos membres et amis décédés. Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, le président présente son rapport des plus fouillés étudiant surtout l'évolution économique et les fluctuations sur le marché des capitaux.

Le caissier, *M. Favre*, après avoir donné lecture des comptes annuels, félicite les débiteurs pour leur belle discipline et se plut à souligner le magnifique résultat de l'exercice 1957 : le roulement ayant atteint le chiffre record de 3 884 958 fr. 53 en 841 opérations, le bilan se monte à 1 593 083 fr. 22, marquant un bénéfice de 6 687 fr. 40. La Caisse groupe actuellement 165 sociétaires. Sur trois habitants du village, un est titulaire d'un carnet d'épargne. Ce qui montre que nos familles font preuve d'un bel esprit d'économie... *M. le recteur Crettol* traduira cet esprit en ces termes : « L'épargne est non seulement une vertu chrétienne, mais aussi une vertu civique. »

Passons sur les considérations d'ordre général et arrêtons-nous aux nominations statutaires. *M. U. Crettenand*, président du Comité de direction, est remplacé par *M. Alexis Crettenand*. *M. Joseph Crettenand* prend la présidence du Conseil de surveillance dans lequel entre un nouveau membre : *M. Aloïs Crettenand*, fils du président démissionnaire.

Le caissier prend ensuite la parole pour remercier le président sortant, pour les services rendus à notre institutions depuis 1942 et lui offre au nom de la Caisse un élégant et rustique service à vin, œuvre de *E. Mayoraz*, sculpteur à Hérémece.

Pour donner plus d'attrait à l'assemblée, le comité avait fait appel à *M. le recteur Crettol*, membre du Comité cantonal. Dans une magnifique causerie, il nous fit part des difficultés inhérentes à l'agriculture non seulement chez nous, mais partout et surtout dans les pays industriels ; insistant sur l'évolution favorable de l'esprit citadin qui permet de plus en plus le mariage de deux pôles apparemment contraires, agriculture et industrie.

Pour clore la soirée a lieu le paiement de l'intérêt de la part sociale, avec invitation, à la sortie, à faire un geste pour l'église paroissiale.

M. F.

Hérémece (Valais)

La Caisse de crédit mutuel d'Hérémece a tenu son assemblée générale dans sa salle de réunion le dimanche 23 février 1958 pour donner connaissance des comptes du 48^e exercice de son activité à ses 248 membres.

Sous la présidence de *M. Frédéric Mayoraz*, président du Comité de direction, l'assemblée a été ouverte à midi et demi.

Après les souhaits de bienvenue, le président a l'honneur de présenter à l'assemblée le conseiller national *R. Jaquod*, secrétaire de la Fédération du Valais romand et membre du Conseil de surveillance de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, lequel a été acclamé par un auditoire enthousiasmé. Après avoir renouvelé une pensée aux membres défunts de l'exercice écoulé, le président donne connaissance à l'assemblée de l'ordre du jour. Le secrétaire, *M. Thomas Sierro*, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Le caissier à son tour commente les comptes pour l'exercice 1957, lesquels marquent une activité réjouissante. En effet, le chiffre du bilan dépasse 2 200 000 francs. Le mouvement donne un chiffre de plus de 5 500 000 fr. et la réserve atteint 77 000 francs.

Par un rapport fort recherché et très complet, le président a fait ressortir toute l'activité de la Caisse et de ses organes ; il s'est également étendu sur des

faits internationaux qui préoccupent tous les peuples en ce moment. Tout en soulignant que la situation interne générale de notre économie a été satisfaisante, laissant à part notre agriculture qui a subi différentes atteintes (gel, etc.). Il rapporte ensuite sur les affaires internes de la Caisse, énonçant ses progrès constants.

Le caissier, à son tour, analyse spécialement les différents postes du bilan et adresse les félicitations à la population de la commune tout entière pour son étroite collaboration au développement de notre chère institution de mutualité.

Le Conseil de surveillance, par la voix de son président, *M. Jean-Joseph Nendaz*, exprime toute sa gratitude aux membres dirigeants pour leur bonne administration et la bonne tenue des affaires. Il attire également l'attention des sociétaires et des déposants sur le placement des capitaux, confirmant que les actifs sont tous de bon aloi comme le veulent les statuts et les principes éprouvés de nos sociétés. Il prie ainsi l'assemblée de se prononcer pour l'approbation des comptes, ce qui a été fait sans opposition avec décharge aux organes responsables.

La partie administrative terminée, le président donne la parole à *M. R. Jaquod*, qui nous apporte d'abord le salut de la Fédération des Caisses du Valais romand puis traite de l'évolution financière dans notre pays durant ces derniers temps. Il s'étend sur divers points économiques concernant l'agriculture et, pour ce qui concernait spécialement notre auditoire, surtout celle de la montagne qui, grâce aux bonnes conjonctures de ces derniers temps, a pu continuer de tenir. L'éminent orateur ne peut que conseiller à son auditoire d'agriculteurs de s'organiser en syndicat pour défendre ses droits et parer au dépeuplement des villages et à une réduction sérieuse dans la branche agricole. Cette conférence a laissé l'auditoire dans une grande admiration ; aussi l'orateur fut-il très applaudi.

L'assemblée fut levée par quelques remerciements du président pour la belle participation et la bonne tenue, avec le souhait d'un bon retour au foyer. Cette manifestation est le gage d'un nouveau réconfort pour ses membres. Elle marque le lien qui les rattache à leur village et leur procurera de nouvelles forces pour persister vers le progrès.

A. M.

Couvet (Neuchâtel)

La Caisse Raiffeisen de Couvet a tenu son assemblée générale annuelle samedi 22 février 1958 à l'Hôtel de l'Aigle, pour prendre connaissance des comptes du 14^e exercice. Une cinquantaine de membres avaient répondu à la convocation des comités.

Après lecture du procès-verbal qui ne donne lieu à aucune remarque, il est donné connaissance des rapports du Comité de direction, du Conseil de surveillance et du caissier. Il appert, des chiffres énoncés, que la Caisse locale poursuit sa marche ascendante, que les affaires ont été très bonnes et que son développement s'est continué. Pour l'exercice 1957, le mouvement d'affaires s'est élevé à 2 042 010 fr. 87 en 1637 opérations.

Comme de coutume, l'effort principal a été porté sur l'épargne et la progression numérique des livrets est constante, passant de 445 à 501 livrets. La propagande sera poursuivie dans ce secteur, les possibilités étant très grandes actuellement, la haute conjoncture persistant. Là encore, l'effort personnel de tous les sociétaires est indispensable. L'épargne s'est augmentée de 45 000 francs et le montant des dépôts confiés est de 744 000 francs.

Pour la première fois depuis la fondation de la Caisse en 1944, la somme du bilan dépasse le million : 1 085 327 fr. 80 en augmentation de 158 000 fr.

sur l'exercice précédent. Les prêts hypothécaires sont de l'ordre de 961 530 francs et les prêts sur cautionnement de 58 700 francs.

Il est décidé de payer un intérêt brut de 5 % aux parts sociales. Après paiement de cet intérêt, le bénéfice net du 14^e exercice est de 5 566 fr. 45. Conformément aux dispositions statutaires, cet excédent d'exploitation a été versé intégralement à la réserve qui s'élève à 37 896 fr. 90 à fin décembre 1957. L'effectif des membres est de 108.

Il n'y avait pas de nominations statutaires cette année ; toutefois, à la suite de la démission de *M. Marcel Monnin*, nommé directeur de l'Ecole de mécanique de Couvet et qui ne dispose malheureusement plus du temps nécessaire pour accomplir sa tâche au Comité de direction, une place devenait vacante. Nous avons fait appel à *M. Eric Perrin-Jaquet*, dont la nomination fut ratifiée à l'unanimité des membres présents.

Des explications sont données par le caissier sur l'augmentation des taux d'intérêts, tant débiteurs que créanciers, survenue en fin d'année. Une anomalie subsiste présentement : l'octroi d'un 4 % aux obligations de la Caisse alors que les hypothèques en 1^{er} rang bénéficient encore d'un taux de 3 3/4 %. Notre portefeuille hypothécaire étant de l'ordre du million, il s'ensuivra forcément un manque à gagner, c'est pourquoi il faut s'attendre à une hausse des taux débiteurs à brève échéance.

M. C.

Echallens (Vaud)

La 44^e assemblée générale ordinaire de la Caisse de crédit mutuel d'Echallens a eu lieu le mercredi 12 février à l'Hôtel des Balances.

C'est avec entrain que *M. Maurer-Devolz*, président, ouvre la séance en présence de 44 sociétaires ; il les salue très cordialement et doit excuser malheureusement l'absence de plusieurs, due surtout à la maladie. Après les opérations d'ouverture, le Comité de direction, par l'entremise de son président, fait revivre les faits saillants de l'exercice écoulé, tandis que le caissier *Robert Allaz* extrait des comptes annuels les chiffres ci-après qui illustrent clairement la prospérité de la Caisse.

Bilan 817 909 fr. 80 ; bénéfice 2 074 fr. 95 ; roulement 1 385 456 francs ; réserves 54 969 fr. 80.

Il cite également l'adaptation des taux divers aux conditions du marché de l'argent et en relève surtout la modicité pour tous les prêts postérieurs aux garanties hypothécaires en 1^{er} rang. *M. le curé Gremaud*, président du Conseil de surveillance, donne ensuite un jugement favorable sur la situation générale de la Caisse et conclut en proposant l'adoption des comptes 1957, ce que l'assemblée ratifie à l'unanimité.

Cette année a lieu le renouvellement partiel des organes de la Caisse : au Comité de direction, *MM. Henri Maurer-Devolz*, *Gustave Devolz* et *Paul Nicod*, sortants de charge, sont réélus pour quatre ans, tandis qu'au Conseil de surveillance, *M. le curé Gremaud* et *M. le préfet Maendly* voient leurs mandats prorogés pour le même délai statutaire. Toutes ces réélections sont soulignées par une généreuse acclamation. Par ailleurs, pour remplacer *M. Georges Richoz*, démissionnaire, et auquel le président rend un hommage mérité pour ses fonctions de secrétaire ponctuel et consciencieux pendant vingt ans, l'assemblée lui désigne un successeur en la personne de *M. Ernest Favre-Panchaud*.

Au terme de cette vivante et combien agréable assemblée, le président souligne encore les bienfaits incontestables de notre institution et invite tous les sociétaires à unir leurs efforts pour le bien commun ; puis la traditionnelle verrée est servie et procure à

tous la joie de pouvoir, au gré des rencontres, égrener qui des confidences, qui des souvenirs, tandis que le caissier parcourt les tables en remettant à chacun ce qui devrait être un écu, mais que les besoins financiers fédéraux ont réduit à un modeste « trois francs cinquante ».

R. A.

Concise (Vaud)

Cette année, notre Caisse de crédit a tenu sa 10^e assemblée générale sous la présidence de M. A. Cousin député. Les divers rapports présentés traduisent l'activité et la réjouissante progression de notre coopérative de crédit qui compte 70 sociétaires. Le mouvement général a dépassé le cap du million et le bilan, qui s'accroît d'année en année, atteint le demi-million. 280 déposants d'épargne, soit le tiers de la population, lui témoignent confiance. Un bénéfice net de 2600 francs est venu s'ajouter au fonds de réserve qui s'arrondit à 12 000 francs.

Pour marquer ce 10^e anniversaire de sa fondation et au cours d'une modeste partie officielle au Café des Bateaux, des paroles aimables et des vœux ont été dits à l'adresse de notre Caisse. M. Sueur, secrétaire du Conseil de direction, évoque les circonstances qui ont favorisé son éclosion et, par quelques chiffres, concrétise sa marche ascendante, répondant à un besoin réel de notre population. M. Randin, au nom de la Fédération vaudoise, et M. Séchaud, reviseur, au nom de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, se réjouissent de cet heureux développement dans les principes raiffeisenistes. Ils font des vœux pour que cette institution sociale soit toujours plus capable de servir nos deux villages dans un esprit de solidarité et de dévouement à la chose publique. M. Robert Pointet, président du Conseil de surveillance, remercie les membres des comités pour leur gracieuse collaboration et le caissier pour son travail assidu. MM. Eric Oppliger, syndic, et Robert Sandoz, député, disent que l'union des moyens et des bonnes volontés est l'apanage de la Caisse de crédit mutuel. Dans une atmosphère de franche et saine gaieté se poursuit tard dans la nuit cette réunion jubilaire.

U. D.

Saint-Saphorin (Vaud)

Lundi 10 mars, les membres de la Caisse de crédit mutuel de Saint-Saphorin étaient réunis pour leur assemblée générale ordinaire.

M. Roger Chevalley, président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue et en rendant hommage à la mémoire d'un membre récemment décédé.

M. Marcel Chevalley, qui tient le procès-verbal, évoque la dernière assemblée.

Le président, au nom du Comité de direction, brosse un tableau rapide et vigoureux du 37^e exercice, en soulignant la bonne marche de l'institution.

Dans un exposé fouillé, le caissier, M. Philippe Ducret, commente avec compétence les comptes présentés à l'assemblée. Le résultat de l'exercice fait ressortir un bénéfice net de 514 fr. 90 qui élève à 20 966 fr. 98 le capital de réserves au boucllement. La liquidité demeure insuffisante ; toutefois, la situation semble s'améliorer. Une réadaptation des taux, devenue nécessaire, est ensuite communiquée aux membres, avec effet dès le 1^{er} janvier 1958. Une bonification de 3 % est allouée à l'épargne, tandis que les bons de caisse à 5 ans bénéficient d'un intérêt de 4 %.

M. Ami Pinget, président du Conseil de surveillance, relève l'excellent travail du caissier et invite

l'assemblée à donner son approbation à la gestion de la Caisse en ratifiant les comptes présentés.

Après le paiement de l'intérêt à la part sociale, la réunion s'achève par la présentation d'une série de clichés en couleurs présentés et commentés par le caissier, sur le thème « Kaléidoscope ».

P. D.

Les Bois (Jura)

Les membres de la Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen, se sont réunis dernièrement pour leur assemblée générale annuelle.

Le procès-verbal de la dernière assemblée fut accepté à l'unanimité. Puis M. Albert Boillat, président du Comité de direction, fit son rapport annuel. Il souligna que cette année encore la situation de notre pays du point de vue économique a été satisfaisante. Cependant, l'augmentation du coût de la vie entraîne automatiquement une hausse des salaires, ce qui risque de provoquer une inflation. Comme dans les pays étrangers, notre pays a vu durant l'année écoulée les capitaux se raréfier. Malgré cette tendance, la Caisse locale a toujours été en mesure de satisfaire les demandes de crédit. Elle a dû cependant adapter ses taux aux nouvelles conditions. Le taux des premières hypothèques est de 4 %, des titres de rang postérieur de 4 1/2 % et des obligations de 4 %. L'intérêt des dépôts sur carnet d'épargne est monté de 1/2 %. Au 31 décembre 1957, la Caisse comptait un effectif de 95 membres, ce qui montre que l'esprit d'épargne est bien développé dans notre commune. Le président remercia ensuite le caissier et les membres du Comité de direction et du Conseil de surveillance de leur collaboration.

Prenant la parole, le caissier, M. Henri Boillat, annonça un roulement de 2 651 917 fr. 65 contre 1 977 345 fr. 28 en 1956. Le bilan qui est de 1 351 022 fr. 60 fait ressortir une augmentation d'environ 80 000 francs. Il y eut pour 156 000 francs de nouveaux dépôts, soit 136 000 francs sur carnets et 20 000 francs en obligations. Au 31 décembre 1957, on comptait 757 carnets avec 1 055 620 fr. 30, des obligations pour 148 500 francs et 87 983 fr. 25 sur comptes courants créanciers. Du côté actif, on note 101 669 fr. 70 sur comptes courants débiteurs, 64 000 francs comme avances aux corporations de droits publics, 1 005 870 fr. 35 de prêts hypothécaires et 41 163 fr. 30 de prêts à terme.

Le bénéfice pour 1957 est de 5 147 fr. 10. Il est versé intégralement au fonds de réserve qui s'élève à 38 749 fr. 80. Il est à remarquer qu'aucune perte ne fut enregistrée en 1957. Le caissier remercia à son tour les membres des divers comités de leur travail et de leur aide.

M. le curé Theuwillat, président du Conseil de surveillance, tient à faire remarquer le bon travail du Comité de direction. Dans son rapport, il nota que les prêts et les crédits sont placés sous garanties normales. En 1957, le rapport de revision professionnelle que l'Union suisse fit à l'improviste contient un jugement favorable sur la situation de la Caisse. Les efforts sont faits non seulement pour sauvegarder les intérêts de la Caisse, mais également ceux des sociétaires et des déposants.

Les comptes sont alors acceptés avec remerciements au Comité de direction pour son consciencieux et fructueux travail.

A la suite de la démission de M. A. Frésard, comme membre du Comité de direction, l'assemblée nomme M. Michel Bouille.

Tout en remerciant les 66 membres présents, M. Albert Boillat lève l'assemblée qui se termine par une collation offerte par la Caisse.

H. B.

Courtedoux (Jura)

Dimanche 2 mars, la Caisse de Crédit mutuel tenait sa 26^e assemblée annuelle sous la présidence de M. Sylvain Michel, député.

En cette journée des malades, M. le président eut d'aimables paroles pour tous ceux qui souffrent, en particulier pour ceux qui nous touchent de près.

Après avoir rappelé le souvenir de deux sociétaires décédés, MM. Auguste Paratte et Xavier Michel, l'assemblée passa à l'ordre du jour. Les rapports furent présentés comme de coutume par M. Sylvain Michel, président du Comité de direction, M. Abel Babey, instituteur, caissier, et M. le curé Gigon, président du Conseil de surveillance. De ces rapports fort suggestifs, nous extrayons les chiffres suivants : le bilan est de 2 068 000 francs. Le chiffre d'affaires se monte à 3 094 000 francs en 2100 opérations. Le nombre des sociétaires est de 146 en, augmentation de 14 sur l'année précédente. Le compte créancier accuse un solde de 1 720 000 fr. avec 544 comptes exploités. Le compte débiteur accuse 1 771 000 francs, dont 1 200 000 francs d'hypothèques. Les réserves selon bilan accusent le joli capital de 71 445 francs. La magnifique participation à l'assemblée, plus de 120 sociétaires, montre à quel point la population de Courtedoux tient à sa Caisse Raiffeisen.

Aux élections statutaires qui suivirent les débats, d'un vote unanime et de confiance, les quatre membres des comités dont le mandat arrivait à expiration, furent réélus par acclamation. Ce sont MM. Sylvain Michel, président du Comité de direction, M. le curé Gigon, président du Conseil de surveillance, Charles Guenin, membre du Comité de direction et Joseph Bouverat du Conseil de surveillance.

Il est indéniable que les services que rend la Caisse de crédit mutuel sont énormes au village. Chacun s'y intéresse. Bientôt il n'y aura plus d'indécis et chacun aura à cœur de faire partie de la Caisse de son village.

A. B.

Courrendlin (Jura)

Samedi soir 8 mars, la Caisse Raiffeisen de Courrendlin et environs tenait sa 33^e assemblée générale.

Nombreux furent les membres à prendre part à ces assises : preuve de l'intérêt qu'ils accordent au développement et à la bonne marche de notre petite banque locale.

Dans des rapports concis, tour à tour M. le président du Conseil de direction, M. Faehndrich, caissier, et M. le doyen Buchwalder ont fait ressortir la belle activité déployée l'an dernier par notre institution de crédit. Le bilan est en net accroissement : il atteint à fin décembre 1958 le chiffre de 1 640 000 francs. Les réserves sont portées, grâce au magnifique résultat de l'exercice (9 603 fr. 60) à 68 357 fr. Les fonds propres (réserves et parts sociales) couvrent largement la Caisse par rapport aux prescriptions de la loi sur les banques. En 1957, le caissier a effectué près de 1900 opérations pour un roulement d'affaires de 2 255 000 francs.

Dans ces conditions, les contrôles de l'Union Raiffeisen ne pouvaient pas manquer de donner lieu à des compliments à l'adresse du caissier et des organes dirigeants : ce dont M. le Doyen, président du Conseil de surveillance se fit volontiers le porte-parole.

L'assemblée terminée, les membres eurent le plaisir et l'avantage d'entendre une conférence de M. Victor Erard, professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy. Ce fut palpitant. Documents, manuscrits, livres à l'appui, M. Erard tint en haleine l'assemblée sur le sujet : la Révolution française et ses répercussions dans la vallée de Delémont.

Il faut remercier le conférencier d'avoir ainsi mis ses talents et connaissances à la portée de l'assemblée Raiffeisen de Courrendlin et exprimer sa gratitude aux dirigeants d'avoir profiter de cette circonstance pour faire connaître et ainsi mieux aimer notre petite patrie jurassienne.

A. G.

Bonfol (Jura)

L'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel a eu lieu lundi 10 mars écoulé, dans la salle des réunions de la Maison communale. Les nombreux membres présents, une quarantaine sur 61 que comptait notre société au 31 décembre 1957, ont suivi avec intérêt et la plus grande attention le rapport de M. Henri Chevrolet, président du Comité de direction ainsi que celui de M. Henri Fleury, maire, président du Conseil de surveillance.

Puis le caissier, M. Roger Mœschler, présenta son exposé clair et détaillé sur la marche de notre institution. Le chiffre d'affaires atteint cette année est de l'ordre de 602 492 fr. 10, supérieur de 235 000 francs à celui de l'an écoulé.

Les carnets d'épargne accusent un montant de 320 324 francs. Beau succès pour une caisse nouvellement créée. Nos avoirs, sous forme de prêts et crédits, atteignent la somme de 234 400 francs. Les taux d'intérêts ont été adaptés à la situation générale du marché de l'argent, donc relevés de 1/4 % tant en ce qui concerne les taux débiteurs qu'en ce qui a trait aux intérêts des carnets d'épargne. Le bénéfice net pour 1957 s'élève à 1370 fr. 05.

Notre Caisse est en excellente position et les caissiers, MM. Baillif et Mœschler, méritent nos plus vives félicitations. La marche ascendante de notre banque locale est le plus sûr garant de la confiance qu'on leur témoigne, bien appuyés qu'ils sont par deux comités dont les membres sortants sont réélus à l'unanimité pour 4 ans.

Avec l'aide de Dieu, notre Caisse de crédit mutuel pourra continuer son œuvre d'entraide tout en contribuant à développer davantage encore l'esprit d'économie, qualité devenue rare en cette ère de matérialisme.

A. M.

Damvant (Jura)

Le 6 mars, notre Caisse a tenu les assises annuelles de sa 28^e année de fondation. A 20 heures, M. Fell, président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux sociétaires. Après la lecture des tractanda et du dernier procès-verbal, il brosse un tour d'horizon sur la situation internationale, pour ensuite analyser la marche interne de notre banque. Si le mouvement général atteint 641 530 francs, c'est grâce à l'esprit d'entraide de la totalité des habitants de notre village; aussi le président adresse-t-il de chaleureux remerciements à toute la population.

Par des chiffres, le caissier, M. A. Juillard, attire l'attention des auditeurs. Avec un bénéfice net de 1740 fr. 95, ajouté à la réserve, laquelle se monte à 19 749 fr. 30, nous obtenons 370 452 fr. 15 de bilan au 31 décembre. En l'absence de M. le curé Stékoffer, président de surveillance, malade et en traitement, et auquel un prompt et complet rétablissement est souhaité, un membre de ce conseil invite l'assemblée à accepter les comptes annuels et à en donner décharge au caissier et aux membres de l'administration. L'assemblée adresse des remerciements aux organes dirigeants ainsi qu'au caissier.

Il est enfin fait remise de l'intérêt de la part sociale. Fructueuse et bonne soirée.

A. J.

Boécourt (Jura)

Samedi 22 février, les sociétaires de notre Caisse Raiffeisen étaient réunis au Café de l'Ours pour passer les comptes du 35^e exercice.

En présence d'une septantaine de membres, le président du Comité de direction, M. Gaston Bourquard, ouvre la séance par les souhaits d'usage. Il excuse M. le curé Barthoulot, pour quelques jours encore à l'Hôpital de Berne, et forme les meilleurs vœux pour son prompt et complet rétablissement. Une minute de silence est observée pour les deux membres décédés durant l'année: MM. Jules Vernier et Paul Montavon, fils d'Henri.

Le rapport du président nous montre la marche ascendante de notre banque villageoise et la confiance toujours plus grande dont la population l'entoure.

Le procès-verbal rédigé par M. Max Meyer est accepté sans observation. Les comptes analysés par le caissier, M. Xavier Stékoffer, présentent au bilan la somme de 952 044 fr. 50. Le mouvement général a atteint 1 006 354 francs. Le bénéfice se monte à 5 777 francs versés à la réserve comme le veulent les statuts et qui se monte à 47 589 francs.

M. Emile Eggenschwyler, secrétaire du Conseil de surveillance, fit approuver les comptes et en donna décharge aux organes responsables. Après la répartition de l'intérêt de la part sociale, M. l'abbé Maillet, révérend curé de Chevèze, nous fit une conférence avec film sur son voyage d'étude en Afrique et eut plein succès. M. le président remercia l'orateur pour sa belle conférence.

Boncourt (Jura)

La Caisse de crédit mutuel a tenu lundi soir sa 11^e assemblée générale à laquelle participèrent quelque 80 sociétaires.

Le président du Comité de direction, M. René Mathez, présenta le rapport d'activité de l'année 1957, au cours de laquelle la Caisse Raiffeisen a renforcé ses positions dans notre village. Au cours de son exposé, il rappela le but de l'institution qui vise à améliorer les conditions d'existence des emprunteurs, en se contentant d'un modeste bénéfice.

M. Jean Breton, caissier, commenta alors les principaux postes du compte général, qui accuse un mouvement de l'ordre de 2 270 000 francs en 1850 opérations. Le bilan s'est accru de 40 000 francs et s'élève à 1 780 000 francs, dont 1 250 000 francs placés sur 600 carnets d'épargne, 270 000 francs en obligations et 150 000 francs en comptes courants créanciers. Le bénéfice net atteint 9000 francs, portant ainsi les réserves à 72 000 francs. La liquidité des fonds s'est améliorée par rapport à l'année dernière et les prêts hypothécaires s'élèvent à 1 400 000 francs. Les taux ont été adaptés à la situation actuelle du marché de l'argent et, vu le faible écart entre les taux d'intérêts débiteurs et créanciers, on peut prévoir que le bénéfice du prochain exercice sera fortement réduit. Toutefois, les réserves légales étant constituées, il est possible de se contenter d'une marge très réduite de bénéfice.

Au nom du Conseil de surveillance, M. le curé Jobin fit part à l'assemblée des rapports élogieux de l'organe central de contrôle. Tout en se réjouissant du développement de la Caisse de crédit mutuel, il déplora l'abandon progressif des traditions de l'épargne dans certains milieux. Enfin il félicita le caissier pour la parfaite tenue des livres et exprima sa gratitude à ses collaborateurs pour leur activité désintéressée, après quoi les comptes furent approuvés à l'unanimité.

Notre modeste établissement bancaire local a démontré une nouvelle fois la confiance dont il jouit dans tous les milieux de la population.

Courtételle (Jura)

La Caisse de crédit mutuel a tenu, le 24 février, au Café National, sa 33^e assemblée générale, sous la présidence de M. Louis Schindelholz. Environ 180 membres y ont pris part, sur 242 sociétaires.

Le caissier commenta les comptes de l'exercice que chacun put suivre aisément sur l'extrait adressé en guise de convocation. Nous en relevons les chiffres suivants (arrondis): prêts hypothécaires un million 800 000 francs; autres prêts 214 000 francs; épargne 1 980 000 francs; somme du bilan 2 336 000 francs; chiffre d'affaires 3 780 000 francs; bénéfice de l'exercice 7900 francs, ce qui porte la réserve à 103 000 francs.

Ces quelques chiffres indiquent l'assise solide de notre banque locale et le beau résultat de l'année, résultat acquis malgré les nombreuses difficultés créées par le marché actuel de l'argent.

Les taux ont dû être modifiés, cependant, et celui de l'épargne sera porté à 3 % et celui des hypothèques à 3 3/4 %.

Soulignons que l'assemblée s'est déroulée dans un climat de confiance et de joyeuse humeur, ce qui montre l'excellent esprit des membres et le bon travail des dirigeants.

Grandfontaine (Jura)

Les sociétaires de la Caisse de crédit mutuel de Grandfontaine, Roche-d'Or et Rocourt étaient réunis dimanche 24 février en assemblée générale ordinaire pour passer les comptes de 1957. Cette assemblée fut revêtue à souhait.

Des différents rapports présentés, il ressort que notre Caisse est une œuvre sociale par excellence et qu'elle rend d'appréciables services à nos populations laborieuses. Sa marche ascendante en est un témoignage.

107 membres sont sociétaires de notre établissement bancaire qui a atteint durant l'année écoulée plus d'un million de francs de roulement.

Aux élections statutaires, nous n'avions qu'un membre du Conseil de surveillance à élire. C'est M. le curé Marer qui fut nommé président de ce Conseil.

La distribution de l'intérêt de la part sociale mit fin à cette belle assemblée raiffeiseniste.

Soyhières (Jura)

Samedi soir 23 février, à la salle communale, s'est tenue l'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel. 40 membres y assistaient. Le président, M. Fritz Wälti, a ouvert la séance par un rapport complet sur l'activité de notre Caisse. Il termina son exposé en adressant ses remerciements à tous ceux qui ont apporté leur collaboration à l'œuvre commune.

Le procès-verbal, rédigé avec compétence par M. André Mertenat, est approuvé sans observation. Des comptes présentés par le caissier, M. Eugène Kräyenbühl, il ressort que le bilan accuse une somme de 391 080 francs et que le bénéfice réalisé est de 2190 fr. 95. M. Robert Kohler, vice-président du Conseil de surveillance, fit approuver les comptes et en donna décharge aux organes responsables. C'est par le paiement de l'intérêt aux parts sociales que se termina cette belle assemblée de notre petite banque locale.



Morcote

Grande onore per il Ticino !
1950 : primo Congresso Raiffeisen nel cantone.

1958 : a otto anni di distanza, il secondo. Diciotto Casse allora. Cinquantadue oggi. Non è ancor trascorso un decennio e di nuovo le schiere dei raiffeisenisti svizzeri sono nostre ospiti.

Che ci sentiamo onorati è dir poco. Ne siamo fieri ! Orgogliosi anche ! E con gioia ed entusiasmo ci prepariamo ad accogliere sulle sponde del Ceresio le quasi due migliaia di delegati delle 1042 Casse svizzere. Cari Confederati siate i benvenuti ! Sarà per noi uno spettacolo insolito. Gomito a gomito vedremo i severi montanari di Uri, che per nulla lascerebbero la loro originale vecchia pipa, con gli spigliati romandi, con gli inconfondibili appenzellesi, friborghesi, vallesani, o coi placidi lavoratori dell'altipiano ; gente distinta, con umili artigiani, uomini cui le fatiche fisiche hanno impresso rughe e callosità a fianco di gente che esplica attività intellettuale o d'ufficio. È questo uno dei più nobili aspetti del movimento raiffeisenista : mutualismo integrale, senza discriminazioni di categoria o di sesso, di religione, o di partito, o di classe.

Noi ticinesi interpretiamo la scelta di Lugano non solo come un gesto di simpatia e un desiderio dei Confederati di scendere nelle nostre belle contrade solatie, ma soprattutto come un riconoscimento al diffondersi rapido delle idee di Raiffeisen nel can-

Benvenuto a Lugano

Convocazione

della

55^{ma} assemblea generale ordinaria dei delegati a Lugano

lunedì 28 aprile 1958 al Padiglione Conza alle 08.30 in punto
Apertura della sala alle 08.00

Ordine del giorno :

1. Apertura da parte del Presidente dell'Unione . Cons. naz. Dr. Eugster
2. Designazione di 4 scutatori.
3. Allocuzione di un membro del Governo.
4. Rapporto sull'attività del servizio di revisione e sull'attività e la situazione delle Casse Dir. I. Egger
5. Presentazione dei conti annuali e del bilancio e rapporto sull'attività della Cassa centrale nel 1957 Dir. P. Schwager
6. Rapporto e proposte del Consiglio di sorveglianza Cons. naz. Müller
7. Deliberazioni sui conti della Cassa centrale al 31 dicembre 1957 e sulla ripartizione dell'utile .
8. Discussione generale.

Diritto di partecipazione secondo l'art. 11 degli statuti dell'Unione: Ogni Cassa con meno di 100 soci può delegare due rappresentanti ; inoltre un delegato in più per ogni ulteriore centinaio di soci o frazione di cento, ma al massimo 5 rappresentanti.

Ogni delegato ha diritto a un voto.

San Gallo, 27 marzo 1958.

Per il Consiglio d'amministrazione:

Il presidente : Dr. G. Eugster.

tone e ai successi conseguiti, ciò che ci vale una specie di primato per nuove fondazioni.

E non possiamo vergar queste righe senza ricordare un generoso pioniere, il canonico don Rovelli di Sonvico, uomo valoroso e altruista, da poco scomparso, al quale dobbiamo associare il compianto direttore Heuberger, un sincero amico del Ticino, cuore nobile ed entusiasta, che ha visitato le prime nostre Casse, incoraggiandole e sostenendole.

Il suo ricordo resterà vivo a lungo in chi lo conobbe.

Come i precedenti, il Congresso di Lugano sarà l'espressione dei nostri sentimenti fraterni, della volontà di rimanere uniti, nonchè dei propositi di esplicitare anche per l'avvenire opera di mutualismo a favore di tutte le classi, specie delle più umili.

E dalle assisi che si svolgeranno sulle rive del Ceresio noi ticinesi trarremo gli auspici per un'ulteriore ascesa e per imporci all'attenzione delle autorità cantonali, le quali ci sono debitrice di un più giusto riconoscimento del valore morale, oltre che materiale, della nostra opera finanziaria, che osiamo definire un pilastro dell'economia rurale.

I Raiffeisenisti di tutto il cantone, siano dirigenti o semplici soci, si facciano un dovere di accorrere a Lugano il 27-28 aprile: dobbiamo dimostrare la nostra vitalità ed essere degni dell'onore riserbato. Ogni Cassa prenda per tempo le necessarie disposizioni perchè un folto gruppo di delegati sia presente a festeggiare i nostri graditi ospiti.

Cari congressisti, fin d'ora siate i benvenuti. A tutti un festoso saluto e un augurio: vi siano liete ed indimenticabili le giornate del secondo Congresso nel Ticino.

Plinio Ceppi,

presidente Federazione Casse rurale ticinesi.

Le Casse della Svizzera italiana nel 1957

Anche quest'anno la laboriosa operazione della chiusura dei conti è stata felicemente portata a termine. Dapprima alla spicciolata, poi a gruppi sempre più compatti, i bilanci annuali delle Casse sono affluiti a San Gallo, dove negli uffici trasformati in motori sotto pressione, in un batter d'occhio sono stati controllati, copiati, commentati e rispediti al destinatario. Specialmente durante gli ultimi giorni di febbraio entrando nell'ufficio di un qualsiasi revisore, divenuto per l'occasione attento ed intransigente verificatore dei conti, si poteva a malapena scorgere l'interessato, sommerso da una marea di estratti, di dichiarazioni fiscali, di appendici, di conti policopiati o stampati, di rotoli di macchina addizionale.

E malgrado le imprecazioni mormorate tra i denti all'indirizzo di quel tal cassiere che non ha riempito l'appendice, o di quello che ha sbagliato le addizioni, o dell'altro che ha dimenticato gli interessi lordi, il revisore non poteva fare a meno di rallegrarsi per il miglioramento che di anno in anno va verificandosi sia nell'ordine e nell'esattezza dei conti sia nella puntualità con cui vengono spediti all'Unione. Infatti, tranne quei due o tre « clienti » che hanno per abitudine di giungere sempre all'ultimo momento od anche... fuori tempo massimo, la maggior parte dei cassieri ha spedito i propri conti con buona tempestività. Vorremmo a questo proposito ricordare che se la regola vuole che i conti prima di essere spediti a San Gallo devono essere approvati e firmati dai comitati, ciò non significa che per questo motivo si debba ritardare l'invio. Se pro-

prio non si possono sottoporre i conti all'approvazione prima, eccezionalmente si sottoporranno dopo. Ma i termini devono essere rispettati!

Tornata la calma negli uffici nei quali sembrava infierire un ciclone, abbiamo potuto tirare un po' di somme. E la prima constatazione è molto rallegrante: malgrado la tensione sul mercato del denaro, malgrado le difficoltà ed i regressi del risparmio segnalati un po' da tutte le banche, *i bilanci sono ancora notevolmente aumentati!* Proprio non ci eravamo aspettati un simile aumento, inferiore di pochissimo a quello dell'anno precedente, quando la tensione non si faceva ancora sentire. E non solo i bilanci sono aumentati, ma anche i soci, anche i libretti emessi. Ecco del resto le cifre, che meglio esprimono i magnifici risultati conseguiti:

Ticino

	1956	1957	Aumento
Casse	43	50	7
Soci	2 288	2 692	404
Libretti	4 319	5 104	785
Depositi	12 322 859,51	15 393 681,81	3 070 822,30
Riserve	233 434,77	302 848,91	69 414,14
Movimento	31 660 154,02	34 224 744,48	2 564 590,46
<i>Bilancio</i>	16 248 443,86	19 215 248,13	2 996 804,27 (18,3%)

Grigione italiano

	6	7	1
Casse	6	7	1
Soci	465	526	61
Libretti	935	1 059	124
Depositi	1 194 993,67	1 400 944,19	205 950,52
Riserve	35 662,10	47 408,40	11 746,70
Movimento	3 626 623,04	3 768 703,71	142 080,67
<i>Bilancio</i>	2 765 624,32	3 083 804,99	318 180,67 (11,5%)

Aggiungiamo ancora quanto segue: su 57 Casse esistenti nella Svizzera italiana, 3 hanno registrato una diminuzione di bilancio, per complessivi 40 000 franchi. Queste diminuzioni sono però dovute al rimborso del debito verso l'Unione. Due Casse inoltre hanno dovuto ricorrere ad un sussidio dell'Unione per poter conseguire un utile. Im ambedue i casi il mancato utile è da attribuire alla cattiva amministrazione, cioè al mantenimento di una troppo forte disponibilità in conto corrente a vista con l'Unione, che rappresenta una perdita d'interesse.

I risultati conseguiti sono ottimi. Ci felicitiamo vivamente con tutti i cassieri ed i dirigenti per il buon lavoro svolto, e li ringraziamo per la loro collaborazione. L'Unione ha voluto premiare questo lavoro e questi notevoli risultati decidendo di tenere a Lugano il suo Congresso annuale del 1958,

e ciò malgrado le grandissime difficoltà di organizzazione ed il forte onere finanziario. Siamo certi che le Casse della Svizzera italiana dimostreranno di saper apprezzare il gesto dell'Unione inviando *senza eccezione* i loro delegati al Congresso di Lugano.

Attività di fondazione

Maroggia

Se Rancate, a fine 1957, era stata la conclusione di un ciclo, cioè aveva portato a raggiungere il primo mezzo centinaio di Casse ticinesi, Maroggia è ora venuta a formare la prima perla della seconda mezza collana.

Infatti la sera dell'11 marzo u. s., dopo una conferenza di orientamento tenuta due

settimane prima dal presidente della Federazione, sig. Ceppi, 23 soci, intervenuti a malgrado dell'inclemenza del tempo, veramente molto sfavorevole, decidevano la fondazione. Assente il revisore signor Molinari (la signora gli aveva regalato un maschietto il giorno precedente), la presentazione degli statuti veniva fatta dal presidente della Federazione ticinese, coadiuvato dal signor Amelio Delucchi, membro del comitato cantonale, il quale rivolse pure parole di incoraggiamento agli intervenuti.

L'assemblea, ben guidata dal signor Erbetta, il quale si dimostrò molto abile, si svolse in un clima di splendida collaborazione. Dopo le combattute votazioni comunali dell'anno scorso, si poteva avere qualche dubbio sullo spirito di concordia dei Maroggesi ed invece dobbiamo dare atto a questa simpatica gente di un reale vivo attaccamento al paese. La perfetta intesa raggiunta nella nomina dei comitati è un fattore assai importante, che è pegno di buona riuscita della nuova Cassa, a tutto vantaggio del comune, che allarga così le già numerose opere sociali.

A comporre la direzione furono chiamati: Giuseppe Valsangiacomo, presidente; Cesare Gianuzzi, vicepresidente; Aldo Sormani, segretario; mentre a far parte della Sorveglianza: Alfredo Valli, presidente; Giuseppe Binaghi, vicepresidente; Augusto Erbetta, segretario.

Il compito di cassiere è nelle mani del signor Italo Medolago, ispettore d'assicurazioni, il quale è conosciuto come persona molto adatta per tale mansione.

Egli sarà zelante buon amministratore e la sua iniziativa, unitamente a quella dei due comitati, farà sì che la 51^{ma} Cassa diventi presto una delle più feconde del Sottoceneri. Maroggia ha un invidiabile paesaggio; la natura infatti è stata assai generosa con questo paese: un magnifico specchio d'acqua, un incantevole esteso parco, che, pur essendo privato, è facilmente raggiungibile (e chi non lo conosce ci vada e troverà una gradita sorpresa, un angolo che è un vero sogno); una bella catena di monti circostanti.

Ma non meno fortunato è il paese dal punto di vista economico: un grosso mulino, un rinomato cuoificio ed altri commerci e industrie forniscono ottime occasioni di lavoro. I buoni collegamenti ferroviari con Lugano e Mendrisio completano il quadro. E così Maroggia è fra i paesi prosperi; ne è un indice il moltiplicatore d'imposta: 55 %.

Le premesse per una magnifica Cassa non mancano; le consorelle ticinesi e d'oltre San Gottardo formulano voti sinceri per le fortune della nuova cooperativa Raiffeisen.

P. C.



Maroggia

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Possiedo, unitamente a due miei fratelli attualmente residenti a Buenos Aires, una casa di abitazione nel nostro comune di origine. La casa è occupata da due inquilini. Siamo però ora addivenuti alla determinazione di vendere. I fratelli mi hanno scritto che sono d'accordo. Il compratore vorrebbe poter liquidare la pratica entro il più breve termine possibile. Domando cosa debbo fare, quali pratiche effettuare.

R. — Ella deve semplicemente stendere una procura il più completa possibile, mandarla per via aerea a Buenos Aires invitando i fratelli a volerla firmare ed a far legalizzare le loro firme presso la Legazione svizzera di quella capitale.

* * *

D. — In una divisione ereditaria fatta alcuni anni or sono mi ero visto attribuire alcune obbligazioni della Confederazione, del canton Ticino nonché una cartella ipotecaria di II rango su uno stabile sito in Bellinzona. La cartella è di 15 000 franchi e mi rende il 4 % netto. Le rendo subito noto che la prima ipoteca è della Banca dello Stato e dell'importo di 25 000 franchi (ora ridotto a circa 18 500 franchi) e che l'immobile è valutato ufficialmente 68 000 franchi. Il reddito totale ammonta a 5700 franchi. Siccome avrei bisogno momentaneamente di circa 10 000 franchi per un affare, domando se mi è possibile ottenere un prestito dalla mia Cassa rurale offrendo come garanzia la cartella suindicata.

Cosa devo fare? La pratica è piuttosto urgente e avrei la possibilità di fare un buon affare.

R. — L'operazione che ella intende fare è di tutto riposo ammesso che le indicazioni a me fornite siano del tutto veritiere. Quindi ella inoltri una domanda di prestito alla sua Cassa rurale offrendo in pegno la menzionata cartella. Vedrà che la pratica potrà essere portata a felice esito in pochi giorni e senza tante formalità.

* * *

D. — Mia sorella (ex cittadina svizzera) ha sposato un Italiano. Questo è avvenuto nel lontano 1935. Non ci sono figli. La sorella, in virtù della nuova legge sulla cittadinanza svizzera, si è reintegrata due o tre anni or sono. Vorrebbe che anche il marito prendesse la cittadinanza svizzera. Chiedo a quale spesa può andare incontro una simile pratica. Il cognato possiede un piccolo negozio di falegnameria.

R. — È molto difficile per me dirle con precisione a quanto ammonta una simile spesa. Questo dipende da comune a comune, dalle condizioni economiche dell'istante e dalla tassa che verrà poi applicata in sede cantonale. Se suo cognato è imposto per un reddito sui 7-8000 franchi annui, ritengo che tutto sommato, la pratica richiederà una spesa di circa 1000 franchi.

* * *

D. — L'anno scorso ho costruito uno stabile a sei appartamenti in un centro del cantone. Dal momento che gli inquilini hanno iniziato ad entrare non ho più avuto pace specie per il comportamento strano di una famiglia, la quale molesta continuamente gli altri. Insomma ne fa di tutti i colori. Ora io intendo dare la disdetta per il prossimo San Martino, epoca in cui viene a scadere il contratto fatto di anno in anno. Senonché mi si

dice che, qualora tale famiglia facesse opposizione all'Ufficio del Contenzioso, sarà difficile ottenere lo sgombero dei locali a meno di provare in modo efficace l'anormale comportamento di tali inquilini. Sarei felice se ella mi potesse dare il suo parere.

R. — Ella ha avuto una informazione inesatta. L'Ufficio del Contenzioso non ha proprio nulla da dire in quanto una eventuale opposizione alla disdetta dovrebbe essere respinta in ordine. Infatti le nuove costruzioni non sono soggette alle disposizioni di cui agli art. 28 e ss. dell'Ordinanza del Consiglio federale concernante il controllo delle pigioni e la limitazione del diritto di disdetta del 28 dicembre 1956.

Conseguentemente ella può dare la sua brava disdetta senza preoccuparsi del Contenzioso. L'inquilino dovrà andarsene entro l'11 novembre p. v.

Avv. Emilio Induni.

Notizie dalle Casse

Ligornetto. — *Assemblea ordinaria annuale.*

Il 15 marzo 1958 si è qui svolta l'assemblea generale ordinaria della Cassa per l'esame e l'approvazione dei conti chiusi il 31 dicembre 1957. Alla stessa hanno partecipato una quarantina di soci. Presiedeva il sig. avv. Induni il quale iniziò l'ordine delle trattande con una breve introduzione dopo aver ricordato un socio scomparso: il sig. Angelo Locatelli, spentosi nel febbraio scorso.

In seguito vennero presentati i vari rapporti: quello della Direzione a mezzo del presidente avv. Induni, quello del cassiere sig. Mo. Bianchi e del Consiglio di Sorveglianza per bocca del suo presidente sig. Gino Caimi. Tutti i rapporti hanno sottolineato l'ottimo andamento della Cassa. Dopo poco più di sette anni di esercizio la locale banca conta una settantina di soci, un bilancio di quasi 750 000 franchi, un movimento annuale di oltre un milione di franchi. I libretti sono 243 con un aumento di 33 nei confronti dell'esercizio precedente. Il fondo di riserva, senza tener calcolo del mobilio acquistato, ammonta attualmente a quasi 5000 franchi. L'assemblea ha approvato alla unanimità i conti ed i rapporti ed ha infine stabilito di corrispondere l'interesse lordo del 5% sulle quote sociali.

* * *

Felicitazioni vivissime al revisore signor Molinari e gentile signora Lidia nata Malè, allietati dalla nascita del primogenito, Michele. Un vivo ringraziamento pure al sig. Molinari per aver perorato la buona causa circa la tenuta del Congresso a Lugano.

Le Federazione ticinese.

Les Caisses Raiffeisen suisses 1956-1957

	1956	1957
Nombre de Caisses	1 024	1 040
Nombre des sociétaires	114 187	117 189
Roulement	3 154 432 486,08	3 333 558 200,33

Bilan au 31 décembre

<i>Actif</i>		
Encaisse et chèques postaux	16 733 035,41	17 193 131,16
Avoirs à vue à la Caisse centrale	62 845 948,35	73 922 268,90
Avoirs à terme à la Caisse centrale	145 835 600,—	133 765 600,—
Comptes courants débiteurs gagés	111 752 298,07	114 036 700,69
Prêts à terme gagés	64 645 077,88	67 462 817,52
Avances aux communes et corporations de droit public	86 643 520,87	98 598 019,93
Prêts hypothécaires	975 334 245,19	1 039 740 646,14
Fonds publics (parts sociales à l'Union)	11 266 356,25	11 707 255,10
Immeubles à l'usage des Caisses 60/64	4 612 077,40	5 254 203,35
Autres immeubles (4/5)	292 746,60	474 884,—
Autres actifs	14 595 646,07	15 422 061,10
	<u>1 494 556 552,09</u>	<u>1 577 577 587,89</u>

<i>Passif</i>		
Crédits utilisés à la Caisse centrale	42 282 411,20	33 988 303,30
Comptes courants créanciers	141 219 767,22	147 031 884,95
Caisse d'épargne 498 838/515 794 livrets	938 272 794,20	985 837 332,79
Comptes de dépôts	36 333 614,88	40 083 734,25
Obligations	246 487 993,65	273 959 161,53
Hypothèques sur immeubles	104 500,—	276 500,—
Autres passifs	12 072 331,01	13 213 387,06
Parts sociales	11 533 276,10	11 841 894,10
Réserves	66 249 863,83	71 345 389,91
	<u>1 494 556 552,09</u>	<u>1 577 577 587,89</u>

Compte d'exploitation

<i>Produits</i>		
Intérêts actifs	45 978 058,68	49 668 768,85
Recettes diverses	132 292,84	131 775,37
	<u>46 110 351,52</u>	<u>49 800 544,22</u>

<i>Charges</i>		
Intérêts aux parts sociales nets	374 304,05	386 624,40
Autres intérêts passifs nets	25 666 915,06	28 125 130,89
Droits et contributions perçus	8 640 171,26	9 286 664,37
Impôts	1 357 101,72	1 230 747,30
Administration	2 669 337,85	2 850 424,09
Autres frais généraux	2 278 995,69	2 462 810,01
Amortissements	288 088,94	362 617,08
Bénéfice net	4 835 436,95	5 095 526,08
	<u>46 110 351,52</u>	<u>49 800 544,22</u>